

# Activité des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

## (CSAPA) d'Occitanie

Services ambulatoires et résidentiels

**Bilan d'activité 2022**

AOÛT 2023



# Les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie d'Occitanie

Services ambulatoires et résidentiels

## Bilan d'activité 2022

Août 2023

---

Myriam Astorg (CREAI-ORS Occitanie)

*Ont également collaboré à ce travail :*

*Étienne Gardiès (CREAI-ORS Occitanie)*

*Christel Andrieu (CREAI-ORS Occitanie)*

Citation suggérée :

Astorg M., Les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie d'Occitanie. Services ambulatoires et résidentiels. Bilan d'activité 2022 Toulouse : CREAI-ORS Occitanie, août 2023, 56 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.creaiors-occitanie.fr>



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1/ INTRODUCTION &amp; MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>1</b>
<b>2/ LES CSAPA AMBULATOIRES .....</b>	<b>3</b>
LES PUBLICS REÇUS .....	4
Dans les différents dispositifs .....	4
Dans les départements .....	6
Selon l'âge .....	7
Estimation du taux d'accueil dans les CSAPA pour 1 000 habitants de 20-59 ans.....	8
Selon les revenus .....	9
Selon le logement .....	10
L'origine des orientations .....	12
L'INTERVENTION DES CSAPA AUPRÈS DE L'ENTOURAGE.....	14
LES PRODUITS ET LES USAGES .....	16
Produits à l'origine de la prise en charge.....	16
Analyse des produits perçus comme les plus dommageables.....	18
Usage par voie veineuse .....	18
L'ACTIVITÉ DES CSAPA AMBULATOIRES.....	20
Les professionnels.....	20
Les consultations.....	22
Les stratégies de sevrage .....	22
Les actions de dépistage.....	24
FINANCEMENT DES STRUCTURES .....	25
<b>3/ LES CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS AU SEIN DES CSAPA EN OCCITANIE .....</b>	<b>26</b>
DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET FILES ACTIVES .....	26
L'ACTIVITÉ .....	29
LES ORIENTATIONS.....	32
LES PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS LES CJC D'OCCITANIE .....	33
<b>4/ LES CSAPA INTERVENANT EN MILIEU CARCÉRAL .....</b>	<b>35</b>
LES PERSONNES VUES EN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE (EP).....	36
L'ACTIVITÉ DES PROFESSIONNELS INTERVENANTS.....	39
LES SORTANTS.....	41
<b>5/ LES ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT DANS LES CSAPA EN OCCITANIE EN 2022 .....</b>	<b>42</b>
LES APPARTEMENTS THÉRAPEUTIQUES RELAIS (ATR) .....	42
LES CENTRES THÉRAPEUTIQUES RÉSIDENTIELS (CTR).....	47
LES FAMILLES D'ACCUEIL .....	51
<b>6/ LES CHIFFRES CLÉS CONCERNANT LES CSAPA OCCITANS EN 2022 .....</b>	<b>52</b>
<b>7/ TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>54</b>



# 1/ INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

Un Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) est une structure pluridisciplinaire médicosociale qui a pour mission d'assurer les actions de prévention et de soins aux personnes atteintes d'addiction.

Ces dispositifs sont régis à partir de différents textes règlementaires :

- La circulaire n° DGS/MC2/2008/79 du 28 février 2008 relative à la mise en place des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et à la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie.
- Le décret n° 2007-877 du 14 mai 2007 relatif aux missions CSAPA (JO du 15 mai 2007) détaille les missions de ces établissements.
- La circulaire DGS du 10 mars 2006 (CSAPA) relative au renouvellement des autorisations des CSST et à la mise en place des CSAPA explicite les modalités de transition des CSST aux CSAPA.

Leurs missions sont définies à l'article L. 3411-6 du Code de la santé publique : « Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie assurent obligatoirement des missions d'accompagnement médico-psycho-social, de soins, de réduction des risques et des dommages et de prévention individuelle et collective ». Cet article, introduit par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, rend désormais obligatoire la mission de prévention de ces établissements.

Les missions des CSAPA sont précisées aux articles D. 3411-1 à D. 3411-10 du Code de la santé publique, dont certains éléments sont explicités par la circulaire n° DGS/MC2/2008/79 du 28 février 2008. Aux termes de ces textes, les CSAPA accueillent toute personne en difficulté avec une conduite addictive (consommation de substances psychoactives licites ou illicites, y compris tabac et médicaments, addictions sans substance) et leur entourage.

La grande majorité des prises en charge sont ambulatoires. Toutefois, des services résidentiels viennent compléter une offre d'accompagnement des problématiques addictives. Notons aussi que ces centres, pour une grande part d'entre eux, sont promoteurs de consultations jeunes consommateurs (CJC).

La prise en charge des addictions se fait dans un maillage associant les services médicosociaux et les services dédiés des hôpitaux et des cliniques. Le dispositif hospitalier en addictologie est organisé de façon graduée, en trois niveaux :

- 1) le niveau I qui assure les réponses de proximité (consultation, liaison), y compris les sevrages simples ;
- 2) le niveau II, ou niveau de recours spécifiquement addictologique, qui propose des prises en charge spécialisées et accueille les patients posant des problèmes particuliers. Les structures de niveau II assurent notamment des sevrages et des soins résidentiels complexes. Les services de soins de suite et de réadaptation ayant développé une activité en addictologie relèvent du niveau II ;
- 3) le niveau III, ou centre d'addictologie universitaire régional implanté dans les CHU, propose les mêmes prises en charge que les structures de niveau II. Il constitue en plus un lieu régional de ressources, de formation, et de recherche.

Les données présentées ici ne concernent que les CSAPA.

Le rapport d'activité type est adressé par les ARS aux entités juridiques gérant une ou plusieurs activités de soins. Celles-ci reçoivent en retour les rapports d'activité complétés et valident les données qui y figurent. Les documents sont ensuite centralisés à la DGS.

Les données qui sont présentées dans ce document proviennent de l'ensemble des rapports d'activité de 2022 des CSAPA de la région, transmis par l'ARS Occitanie au CREAI-ORS Occitanie qui en effectue la mise à plat et l'analyse.

Principales données recueillies dans les rapports d'activité :

- Questions relatives aux patients :
  - Nombre de patients accueillis dans l'année ;
  - Profil des patients : sexe, âge ;
  - Domicile des patients, type de logement, origine principale des ressources, couverture sociale ;
  - Produit consommé motivant la démarche de soins ;
  - Utilisation de la voie intraveineuse, pathologies associées (VIH, hépatite B et C) ;
  - Origine de la demande (spontanée, proches, milieu scolaire, mesures judiciaires...).
- Questions relatives à la structure :
  - Nombre total de consultations effectuées dans l'année ;
  - Nombre et type de prises en charge (sevrage, substitution, autres activités) ;
  - Données budgétaires.

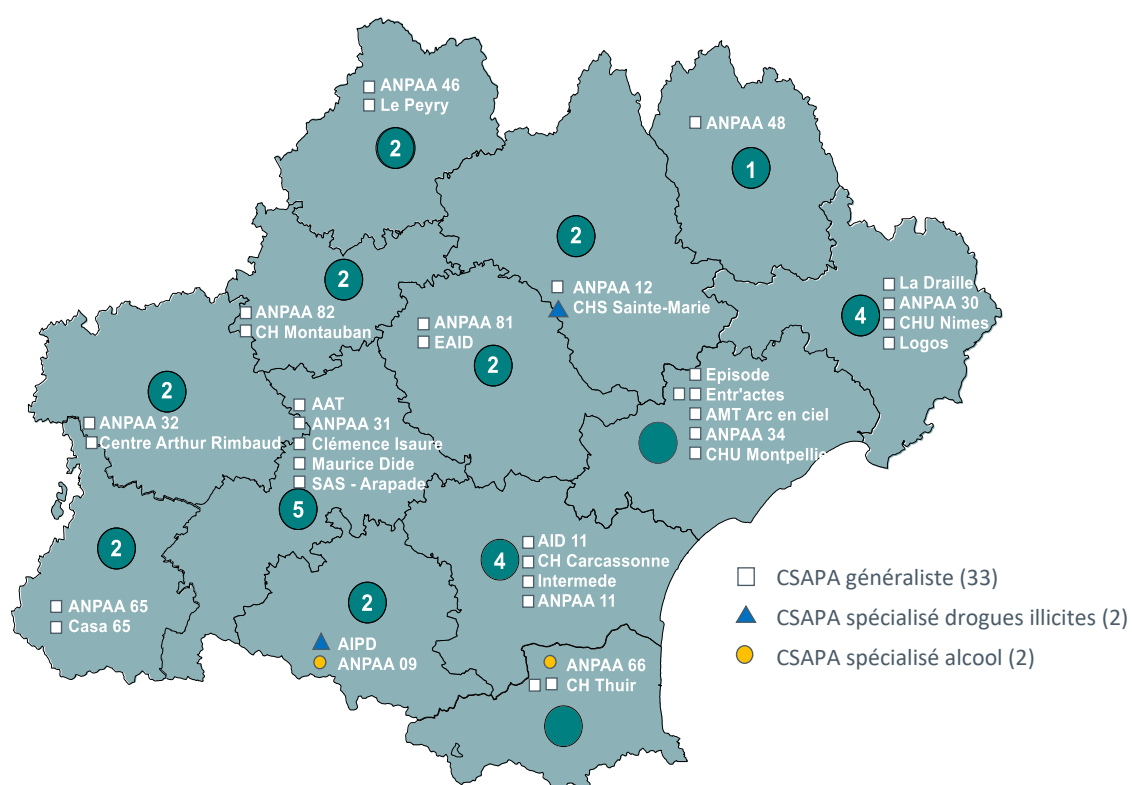


## 2/ LES CSAPA AMBULATOIRES

En 2022, on compte 37 structures ambulatoires réparties sur la région Occitanie : parmi elles, 33 sont des CSAPA généralistes, 2 CSAPA sont spécialisés « alcool » et 2 sont spécialisés « drogues illicites ».

**Toutefois, un CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de l'année 2022. L'analyse présentée dans ce document porte sur 36 CSAPA de la région.**

Carte 1. Cartographie des CSAPA ambulatoires d'Occitanie en 2022



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

## LES PUBLICS REÇUS

La file active annuelle d'une structure correspond au nombre de personnes différentes suivies ou ayant fait l'objet d'au moins une intervention de la part de la structure dans l'année (hors personnes de l'entourage).

Tableau 1. Caractéristiques de la file active des CSAPA d'Occitanie en 2022 (n=36)

	Nb de patients	Hommes	Femmes	Nouveaux patients dans l'année
Occitanie	29 369	75%	25%	43%

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 Exploitation CREAI-ORS Occitanie

**29 369 personnes** ont été reçues au moins une fois dans l'un des 36 centres ambulatoires d'Occitanie en 2022. Comparé à la file active de 2021 de ces 36 centres (28 473 patients), on compte environ 900 prises en charge de plus dans les CSAPA en 2022, soit une augmentation de 3 % qui fait suite à celle observée en 2021 (+9 %) ; ces différentes augmentations rattrapent largement la baisse de 3 % observée entre 2019 et 2020, suite à la crise sanitaire de la Covid-19. Plus de neuf personnes accueillies sur dix le sont dans un des 32 CSAPA généralistes (91 %), 3 % sont accueillies dans un CSAPA spécialisé « drogues illicites » et 6 % dans un CSAPA spécialisé « alcool ».

**43 % des personnes reçues sont des nouveaux patients.** Cette part est identique à celles observées les années précédentes ; elle reflète un renouvellement annuel des files actives relativement important.

**75 % des personnes reçues sont des hommes.** Stable dans le temps en Occitanie, cette part est identique à celle observée au niveau national selon l'enquête nationale RECAP de l'OFDT concernant les patients des CSAPA.

## Dans les différents dispositifs

Tableau 2. File active des CSAPA d'Occitanie en 2021 et en 2022 et pourcentage d'évolution (n=36)

	Nombre de patients		Évolution 2021-2022 (en %)
	en 2021	en 2022	
AIPD 09	406	437	7,6
ANPAA 09	284	260	-8,5
AID 11	992	1 192	20,2
ANPAA 11	323	374	15,8
CSAPA CARCASSONNE – CH 11	747	768	2,8
CSAPA INTERMEDE - Groupe SOS Solidarité 11	496	539	8,7
ANPAA 12	724	848	17,1
CSAPA Sainte-Marie 12	476	536	12,6
ANPAA 30	1 384	1 294	-6,5
CSAPA La Draille	446	416	-6,7
CSAPA CHU Nîmes 30	1 116	1 252	12,2

	Nombre de patients		Évolution 2021-2022 (en %)
	en 2021	en 2022	
CSAPA Logos 30	1 102	1 025	-7,0
Addictions Accueil Thérapeutique (AAT) 31	430	442	2,8
ANPAA 31	2 045	1 728	-15,5
Service Accueil Soins Arpade 31	804	811	0,9
Clémence Isaure Toulouse 31	1 345	1 544	14,8
ANPAA 32	465	477	2,6
Arthur Rimbaud 32	274	294	7,3
AMT (Arc en ciel) 34	156	2 077	6,2
ANPAA 34	1 185	1 298	9,5
Unité de Traitement des Toxicodépendances 34	958	965	0,7
ENTRACTE CJC 34	114	nr	nr
ENTRACTE antenne METHADONE 34	74	92	24,3
Épisode – Béziers 34	1 820	1 802	-1,0
ANPAA 46	195	321	64,6
Le Peyry 46	543	600	10,5
ANPAA 48	542	537	-0,9
ANPAA 65	654	381	-41,7
CASA 65	436	664	52,3
ANPAA 66	1 328	1 464	10,2
CSAPA CH THUIR + Centre METHADONE <sup>(1)</sup> 66	1 430	1 383	-3,3
ANPAA 81	1 113	1 212	8,9
EAID (Espace Accueil Information Dépendances) 81	567	629	10,9
ANPAA 82	580	612	5,5
CH Montauban 82	1 119	1 095	-2,1
<b>Ensemble des CSAPA</b>	<b>28 473</b>	<b>29 369</b>	<b>3,1</b>

(1) Les données d'activité des deux dispositifs ont été enregistrées dans un seul rapport en 2022 comme en 2021

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022- Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Le public accueilli dans les 37 CSAPA de la région a régulièrement augmenté au fil des années à l'exception de l'année 2020 (année du début de l'épidémie de la Covid-19 et du 1<sup>er</sup> confinement) durant laquelle la file active a baissé de 3 % ; en 2021, elle a augmenté de 9 % comparée à celle de 2020, et en 2022, elle a encore augmenté (+3 %).

Toutefois, si les CSAPA de la région ont accueilli un public globalement plus important en 2022 qu'en 2021, l'évolution de la file active varie fortement selon les dispositifs : dans 9 des 36 CSAPA (environ deux sur dix), on note une baisse de la file active, comprise entre -2 % et -9 % pour 7 d'entre eux et de plus fortes baisses (-16 % et -42 %) pour les deux autres, respectivement les CSAPA ANPAA 31 et ANPAA 65. Dans quatre dispositifs, la file active est restée relativement stable alors que dans 22 autres, les files actives ont augmenté (de +3 % à +65 %) et un CSAPA n'a pas répondu à la question en 2022.

Soulignons que la file active des structures n'est qu'un élément partiel et ne peut résumer à elle seule l'activité de l'établissement ; par ailleurs, les variations observées selon les établissements sont aussi le reflet de contextes particuliers (environnement, ressources humaines...) que les données extraites des rapports d'activité ne permettent pas de documenter.

## Dans les départements

Tableau 3. Nombre et file active des CSAPA dans les départements d'Occitanie en 2022 (n=36)

	Nombre de CSAPA ambulatoires	Nombre de patients
Ariège	2	697
Aude	4	2 873
Aveyron	2	1 384
Gard	4	3 987
Haute Garonne*	4*	4 525
Gers	2	771
Hérault	6	6 234
Lot	2	921
Lozère	1	537
Hautes-Pyrénées	2	1 045
Pyrénées-Orientales**	3	2 847
Tarn	2	1 841
Tarn et Garonne	2	1 707
<b>Occitanie*</b>	<b>36</b>	<b>29 369</b>

\*1 CSAPA n'a pas rempli le rapport d'activité en 2022 en Haute-Garonne

\*\* Les données d'activité des deux dispositifs de Thuir ont été enregistrées dans un seul rapport en 2022 comme en 2021

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

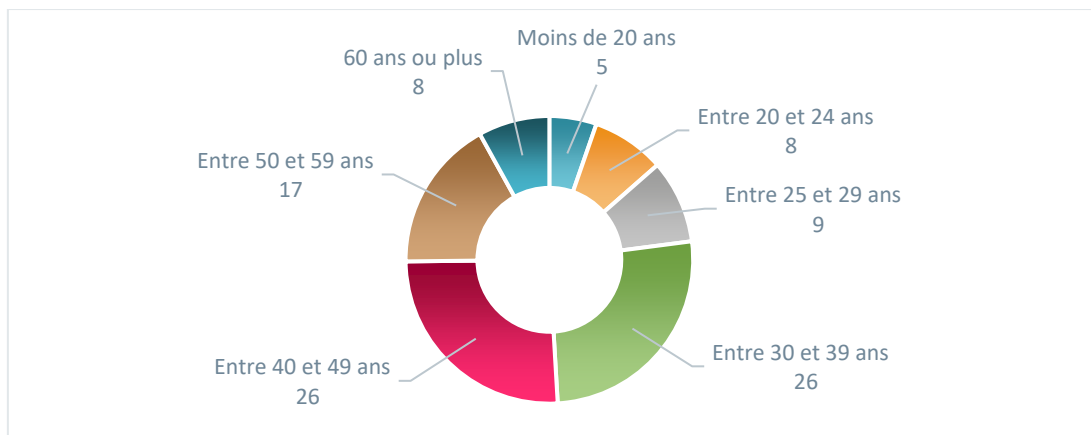
C'est dans les deux départements les plus importants en termes de population, la Haute-Garonne et l'Hérault, que l'on trouve le plus grand nombre de structures (respectivement, 5 et 6 CSAPA). Viennent ensuite le Gard (4 CSAPA), l'Aude (4 CSAPA) et les Pyrénées-Orientales (3 CSAPA) ; le département de la Lozère (le moins peuplé de la région) est le seul qui ne compte qu'un dispositif, les sept autres départements de la région comptant chacun deux CSAPA.

Concernant les files actives départementales de ces structures, leur volume est globalement en lien avec la population du département, avec toutefois quelques variations notables : la file active de l'Hérault est plus importante que celle de la Haute-Garonne et celle de l'Aude est nettement plus importante (2 558 patients) que celle du Tarn (1 680 patients) alors que l'Aude compte légèrement moins d'habitants que le Tarn. L'Aude dispose de quatre CSAPA, deux fois plus que le Tarn qui en compte deux.

Ainsi, le volume de personnes reçues au sein des CSAPA permet de faire des comparaisons interdépartementales tout en tenant compte des spécificités de ces territoires.

## Selon l'âge

Graphique 1. Répartition des personnes accueillies dans les CSAPA d'Occitanie en 2022\* selon leur âge



\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022  
 Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, plus de la moitié des personnes accueillies (52 %) ont un âge compris entre 30 et 49 ans, 22 % ont moins de 30 ans et 25 % plus de 50 ans.

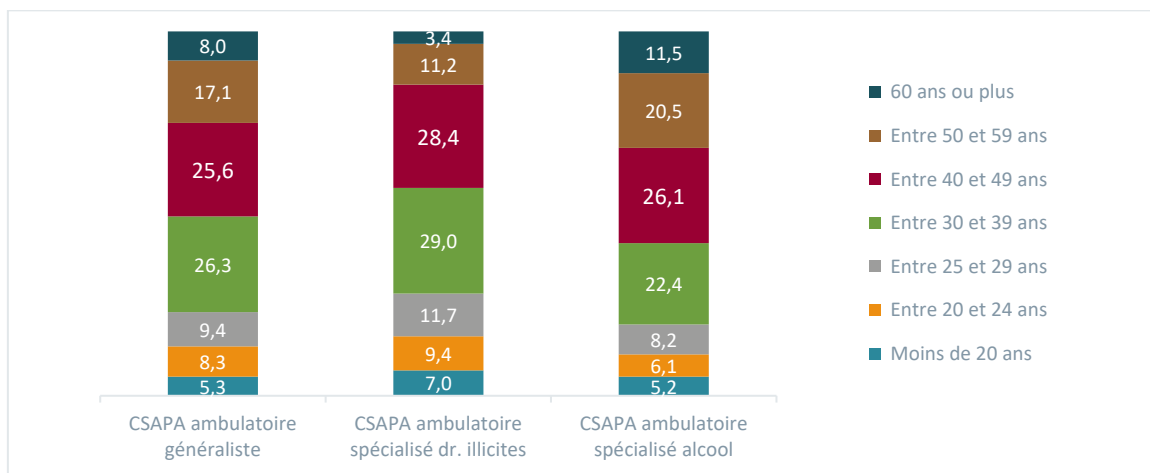
Les 20-59 ans représentent 87 % des personnes accueillies dans les CSAPA.

Comparée aux années précédentes, et comme cela a déjà été observé en 2021, la population accueillie en 2022 semble encore vieillir légèrement : de 2017 à 2019, la part des patients âgés de 40 ans ou plus était de 45 %, cette part est passée à 49 % en 2020 et atteint 51 % en 2022.

À l'inverse, et comme en 2021, la proportion de mineurs dans les CSAPA est de 3 % en 2022, proportion légèrement plus faible que celles observées les années précédentes (4 %).

Cependant, un approfondissement sur cette donnée serait nécessaire car administrativement, ces mineurs (plus de 930 en 2022) devraient relever des CJC.

Graphique 2. Répartition des personnes accueillies dans les CSAPA selon leur âge et selon le type de dispositif en 2022\*



\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022  
 Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022 on ne compte plus que deux CSAPA ayant une spécialité « drogues illicites » (contre 5 en 2017) et deux CSAPA ayant une spécialité « alcool » (contre 4 en 2017). Toutefois, et comme les années précédentes, le profil d'âge de la file active des CSAPA varie selon les types d'établissements : dans les deux centres ayant une spécialité « drogues illicites », la majorité de la file active à moins de 40 ans (57 %) alors qu'à l'inverse, dans les deux centres ayant une spécialité « alcool », 58 % de la file active a plus de 40 ans. Les CSAPA généralistes ont une file active plus équilibrée en termes d'âge avec 49 % des personnes âgées de moins de 40 ans et 51 % âgées de 40 ans ou plus.

Ces différences d'âge selon les types de CSAPA sont relativement constantes dans le temps.

Le vieillissement des personnes accueillies, observé sur l'ensemble des CSAPA, se retrouve également dans deux types de dispositif : en 2022, la part des patients âgés de 40 ans ou plus est de 51 % dans les CSAPA généralistes (contre 49 % en 2021 ou en 2020 et 47 % en 2019) ; elle est de 43 % dans les deux centres ayant une spécialité « drogues illicites » (contre 40 % en 2021, 39 % en 2020 et 36 % en 2019). Toutefois, dans les centres spécialisés « alcool », où la population est déjà plus âgée que dans les deux autres types de dispositif, cette part a diminué en 2022, passant de 63 % en 2021, à 58 % en 2022 (contre 63 % en 2020 et 59 % en 2019).

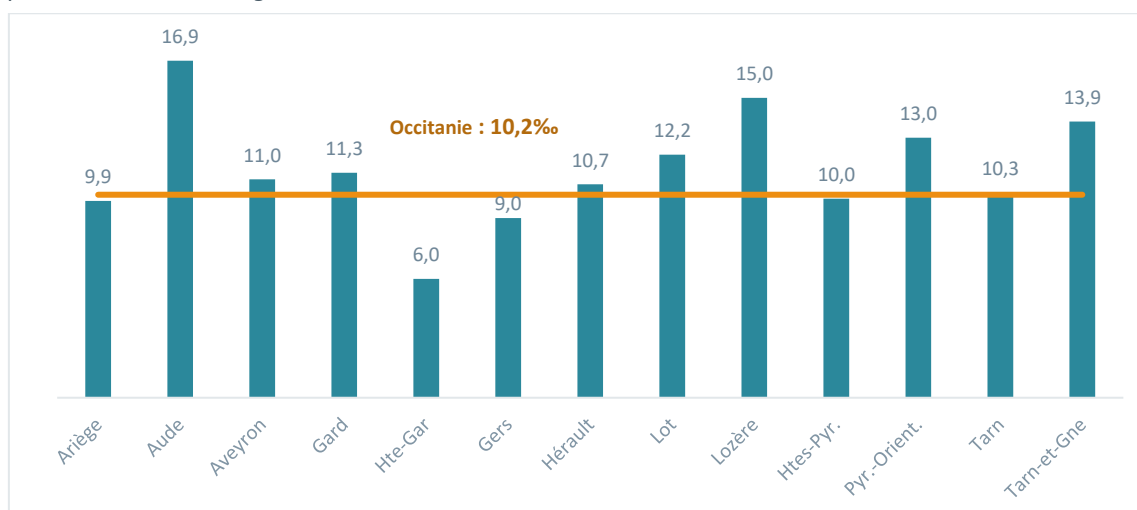
Ainsi, le vieillissement des populations accueillies dans les CSAPA, observé depuis au moins trois années successives, se confirme en 2022.

### Estimation du taux d'accueil dans les CSAPA pour 1 000 habitants de 20-59 ans

En 2022 et comme les années précédentes, plus de neuf personnes sur dix sont originaires du département du CSAPA qui les accueille. Cette part est inférieure à 90 % dans trois départements, l'Aude (81 %), le Lot (83 %) et la Lozère (80 %) et dépasse 93 % dans huit des dix autres départements.

Ainsi, le nombre de personnes accueillies, rapporté à la population des 20-59 ans, permet d'estimer le taux de personnes accueillies parmi les 20-59 ans des départements concernés, tranche d'âge qui est celle de 87 % des personnes reçues au sein de ces dispositifs en 2022.

Graphique 3. Estimation des taux de personnes reçues dans 36 CSAPA d'Occitanie, par département et pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans en 2022\*



\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022, Insee estimations de population au 1<sup>er</sup> juillet 2022– Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Ce taux d'accueil estimé montre de fortes disparités entre les départements : les personnes accueillies dans les CSAPA de la Haute-Garonne représenteraient 6,2 ‰ des Hauts-Garonnais âgés de 20-59 ans du département alors que ce taux serait de 12,7‰ dans les Pyrénées-Orientales et de 15,2 ‰ en Lozère, pour un taux moyen estimé à 10,2‰ en Occitanie. C'est dans le Tarn-et-Garonne et dans les Pyrénées-Orientales que les taux d'accueil dans les CSAPA, estimés pour la population des 20-59 ans, sont les plus élevés de la région.

Concernant les CSAPA des départements de l'Aude et de la Lozère, les forts taux d'accueil observés s'expliquent notamment par le fait qu'ils accueillent plus de personnes non originaires du département (respectivement, 19 % et 20% des personnes accueillies).

Ces différences sont identiques à celles observées dans les bilans des années précédentes.

La faiblesse relative des taux d'accueil estimés pour la Haute-Garonne et l'Hérault pourrait s'expliquer en partie par la plus importante population estudiantine (20-29 ans) dans les métropoles de ces deux départements, faisant baisser mécaniquement le taux d'accueil estimé parmi les 20-59 ans. Le plus faible taux observé en Haute-Garonne peut s'expliquer aussi par son taux de non-réponse, le plus élevé de la région concernant le lieu d'origine (près de 20 % contre 9 % dans l'Hérault comme dans le Gard et variant de 1 % à 5 % dans les autres départements).

Pour les autres différences observées, le nombre de CSAPA dans le département ne semble pas les expliquer : le taux estimé des Tarn-et-Garonnais de 20-59 ans accueillis dans les CSAPA (13,9 ‰) est plus élevé que celui estimé pour les Gardois du même âge (11,35‰) alors que le Gard dispose de 4 CSAPA contre 2 pour le Tarn-et-Garonne et que la population du Gard est nettement plus importante que celle du Tarn-et-Garonne. Par ailleurs, les CSAPA de ces deux départements ont des parts de personnes originaires du département parmi les personnes accueillies relativement proches (92 % et 90 %).

## Selon les revenus

Tableau 4. Répartition des patients reçus dans les CSAPA d'Occitanie selon le département et selon leurs ressources en 2022\* (n=24 882)

	Revenus	Pôle emploi	RSA	AAH	Autres prestations sociales	Ressources provenant d'un tiers	Autres ressources
Ariège	43%	9%	21%	11%	1%	9%	7%
Aude	47%	10%	14%	11%	4%	9%	5%
Aveyron	63%	7%	7%	8%	1%	8%	6%
Gard	48%	11%	16%	12%	2%	3%	7%
Haute-Garonne*	48%	10%	13%	11%	2%	4%	12%
Gers	58%	7%	11%	13%	2%	1%	9%
Hérault	42%	9%	16%	11%	2%	4%	15%
Lot	41%	13%	16%	15%	3%	6%	6%
Lozère	48%	9%	9%	16%	3%	0%	15%
Hauts-Pyrénées	45%	10%	16%	16%	2%	1%	11%
Pyrénées-Orientales	48%	12%	21%	10%	2%	3%	4%
Tarn	52%	10%	11%	5%	2%	7%	14%
Tarn-et-Garonne	49%	10%	11%	11%	6%	1%	12%
<b>Occitanie</b>	<b>47%</b>	<b>10%</b>	<b>15%</b>	<b>11%</b>	<b>3%</b>	<b>4%</b>	<b>10%</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022

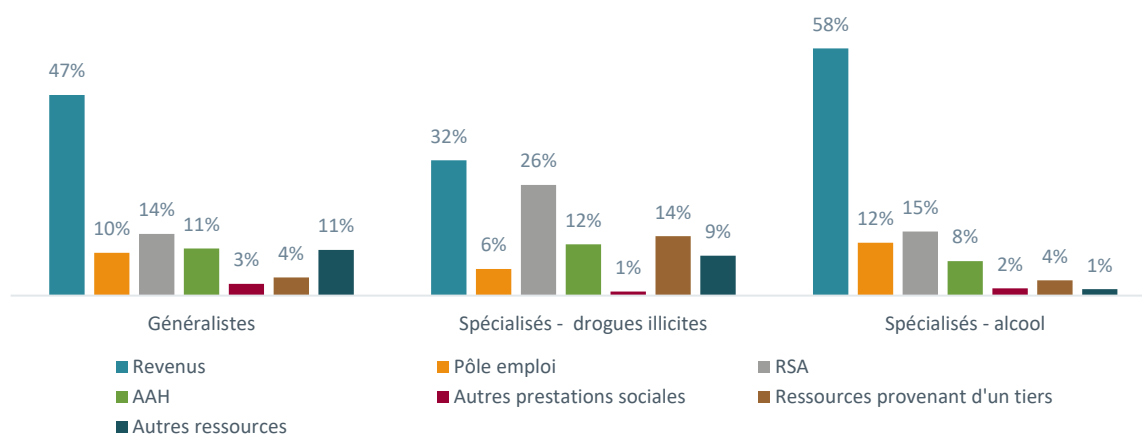
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022 et comme pour les années précédentes, plus de la moitié (57 %) des personnes accueillies dans les CSAPA d'Occitanie ont des revenus liés à l'emploi : 47 % perçoivent un salaire, une retraite ou une pension et 10 % perçoivent un versement de Pôle emploi.

Cependant, cette part régionale cache de réelles disparités inter départementales : si la majorité des patients accueillis ont des revenus liés à l'emploi dans chaque département, leur part varie de 52 % dans l'Hérault à 70 % en Aveyron, soit un écart de 18 points, moins important qu'en 2021 (24 points).

Par ailleurs et **comme les années précédentes**, une différence apparaît concernant les ressources des patients accueillis en fonction du type de CSAPA : c'est dans les CSAPA spécialisés « alcool » (où les patients sont relativement plus âgés), que la part des patients qui déclarent un revenu est la plus importante (58 % vs 47 % dans les CSAPA généralistes et 32 % dans les CSAPA spécialisés « drogues illicites »), comme le montre le graphique suivant.

Graphique 4. Répartition des patients reçus dans 36 CSAPA d'Occitanie selon leurs ressources et selon le type d'établissement en 2022\* (n=24 882)



\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

## Selon le logement

La grande majorité des personnes reçues au sein des CSAPA déclarent vivre dans un logement stable (82 %), 14 % dans un logement provisoire et 4 % déclarent être sans domicile fixe.

Ses proportions sont relativement identiques à celles observées les années précédentes et la grande majorité des personnes accompagnées pour des problèmes d'addiction sont globalement insérées.

Tableau 5. Répartition des personnes reçues dans les CSAPA d'Occitanie selon leur type de logement et selon le département en 2022\* (n= 25 700)

Logement	Stable	Provisoire	SDF
Ariège	87%	11%	2%
Aude	83%	14%	3%
Aveyron	93%	7%	0%
Gard	80%	17%	3%
Haute-Garonne*	80%	15%	5%
Gers	88%	11%	1%



Logement	Stable	Provisoire	SDF
Hérault	80%	15%	5%
Lot	69%	23%	8%
Lozère	83%	15%	3%
Hautes-Pyrénées	81%	18%	1%
Pyrénées-Orientales	87%	10%	3%
Tarn	79%	20%	1%
Tarn-et-Garonne	89%	7%	4%
<b>Occitanie</b>	<b>82%</b>	<b>14%</b>	<b>4%</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans la moitié des départements de la région (les mêmes qu'en 2021 excepté l'Aude), la part des patients vivant dans un logement durable est inférieure à la part régionale (82 %) : le Gard, la Haute-Garonne, l'Hérault, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn ; parts variant de 69 % dans le Lot à 81 % dans les Hautes-Pyrénées.

Si globalement, 15 % des personnes accueillies sont dans un logement provisoire, cette part est d'au moins 20 % dans trois départements (le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn) ; elle est nettement plus faible dans le Tarn-et-Garonne, l'Aveyron et les Pyrénées-Orientales où elle ne dépasse pas 10 %.

Comme en 2021, le département du Lot se distingue avec la part la plus élevée de personnes sans domicile fixe (8 %), suivi par la Haute-Garonne et l'Hérault (5 %). Cette part est nulle dans l'Aveyron et de seulement 1 % dans le Gers, les Hautes-Pyrénées et le Tarn.

Les répartitions observées en 2022 sont sensiblement les mêmes que celles observées les années précédentes.

Tableau 6. Répartition des personnes reçues dans 36 CSAPA ambulatoires d'Occitanie selon leur logement et par type d'établissement en 2022\* (n=25 700)

Type d'établissement	Type de logement		
	Durable	Provisoire	SDF
CSAPA Généralistes*	81%	15%	4%
CSAPA Spécialisés « drogues illicites »	84%	13%	3%
CSAPA Spécialisés « alcool »	93%	6%	1%
<b>Occitanie</b>	<b>82%</b>	<b>14%</b>	<b>4%</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Notons que, si on s'intéresse à la spécialité des différents établissements, les situations sont légèrement différentes mais il est difficile d'en expliquer les raisons avec les éléments issus des rapports d'activité.

En 2022 comme en 2021, c'est dans les CSAPA généralistes que la part des personnes sans domicile fixe est la plus élevée (4 %) alors qu'elle est de seulement 1 % dans les CSAPA spécialisés « alcool », contrairement à ce qui était observé en 2020 où la part des personnes sans domicile fixe était la plus élevée dans les CSAPA spécialisés « drogues illicites » (5 %).

## L'origine des orientations

**Dans plus d'un cas sur deux (53 %) les patients des CSAPA sont venus de leur propre initiative ou de celle de leurs proches.**

Tableau 7. Répartition des personnes reçues au sein des CSAPA selon l'origine de l'orientation en 2022\*

	Nombre	%
Initiative du patient ou des proches	14409	53%
Justice, orientation post-sentencielle	4492	17%
Médecin de ville	1727	6%
Autre hôpital / autre sanitaire	1309	5%
Institutions et services sociaux	1072	4%
Structure spécialisée médico-sociale (CSAPA/ CAARUD)	1009	4%
Justice, orientation pré-sentencielle	919	3%
Justice, classement avec orientation	674	3%
Structures hospitalières spécialisées en addictologie (Équipe hospitalière de liaison, consultation hospitalière d'addictologie, autre...)	502	2%
Milieu scolaire/étudiant	350	1%
Autre	497	2%
<b>Ensemble</b>	<b>26 960</b>	<b>100%</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Comme les années précédentes, après les initiatives personnelles, les orientations les plus fréquentes en 2022 sont celles venant de la justice et plus particulièrement de la justice post-sentencielle (17 % des orientations). L'ensemble des orientations de « justice » (« pré-sentencielle », « post-sentencielle » ou « classement avec orientation ») sont à l'origine de 23 % des orientations.

Il est important de noter que l'origine des orientations de plus de 8 % des personnes accueillies en 2022 n'est pas renseignée.

Tableau 8. Part des personnes orientées par les services de la justice dans les CSAPA d'Occitanie en 2022\*

	Justice, orientation post-sentencielle	Justice, orientation pré-sentencielle	Justice, classement avec orientation	Total orientations justice
Casa 65	36%	8%	1%	44%
CSAPA EAID	25%	1%	15%	41%
ANPAA32 CSAPA Auch	26%	9%	3%	39%
ANPAA 82 Centre d'Alcoologie de Montauban	22%	5%	7%	35%
ANPAA 30	29%	3%	1%	33%
CSAPA Logos	22%	10%	0%	32%
CSAPA Episode	24%	2%	3%	30%
Centre d'Alcoologie de Rodez CSAPA12	20%	2%	6%	29%
Service Accueil Soins Arpade	24%	4%	0%	28%
CSAPA ANPAA 81	19%	2%	5%	25%
CSAPA de Foix	20%	1%	4%	24%

	Justice, orientation post-sentencielle	Justice, orientation pré-sentencielle	Justice, classement avec orientation	Total orientations justice
CSAPA AID 11	24%	0%	0%	24%
CSAPA ANPAA 31	20%	4%	0%	24%
CSAPA AMT (Arc en ciel)	17%	6%	0%	23%
CSAPA Mende	19%	1%	2%	22%
Clémence_Isaure	17%	2%	2%	21%
CSAPA du CH Montauban	9%	11%	0%	20%
CSAPA CH Thuir	19%	0%	0%	20%
CSAPA ADDICTIONS France AUDE	15%	1%	2%	18%
Centre d'Alcoologie de Perpignan	10%	0%	7%	17%
CSAPA ANPAA65	13%	1%	1%	14%
Centre d'alcoologie de Cahors	11%	0%	2%	13%
CSAPA AIPD09	9%	3%	1%	13%
CSAPA La Draille	8%	0%	0%	8%
CSAPA_CHU_Nimes	6%	2%	0%	8%
CSAPA Addictions Accueil Thérapeutique	5%	0%	1%	6%
CSAPA Arthur_Rimbaud	4%	1%	0%	5%
CSAPA Sainte-Marie	4%	0%	0%	5%
CSAPA Le Peyry	1%	2%	1%	4%
Centre d'Alcoologie de Montpellier	0%	2%	0%	2%
CSAPA CH Carcassonne	15%	3%	0%	1%
SAPA Intermede	0%	0%	0%	0%
CSAPA UTTD	0%	0%	0%	0%
CSAPA ANTRACTE	0%	0%	0%	0%
CSAPA ENTRACTE antenne Méthadone	0%	0%	0%	0%
<b>Ensemble (n=26 960)</b>	<b>17%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>23 %</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

**Cette part des orientations dites de « justice » mérite un approfondissement, d'autant qu'elle varie très fortement d'un dispositif à l'autre (de 0 % à 44 %).** Ainsi, et comme cela a déjà été observé les années précédentes, parmi les CSAPA qui ont les plus fortes parts de personnes orientées par les services de la justice, beaucoup sont des ANPAA.

Des données plus précises permettraient une meilleure connaissance du motif de ces orientations de justice (alcool et risques routiers, usages de cannabis...).

Ces éléments témoignent de la grande disparité des files actives et de l'action des CSAPA sur leur territoire d'intervention.

## L'INTERVENTION DES CSAPA AUPRÈS DE L'ENTOURAGE

En 2022, **2 445 personnes de « l'entourage »** ont été reçues dans les CSAPA

Tableau 9. Nombre de personnes de l'entourage accueillies en 2022 et part de cet accueil dans l'activité des CSAPA, selon leur spécialité (n=35\*)

Types d'établissement	Nombre de personnes de l'entourage reçues	Part de leur accueil dans l'activité totale
CSAPA ambulatoire généraliste*	2 188	7,6%
CSAPA ambulatoire spécialisé drogues illicites	172	15,0%
CSAPA ambulatoire spécialisé alcool	85	4,7%
<b>Total général</b>	<b>2 445</b>	<b>7,7%</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné la question  
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans les CSAPA, l'accueil des personnes de l'entourage des patients représente globalement près de 8 % de l'activité totale des dispositifs (7,7 %) ; le nombre et la part des personnes de l'entourage accueillis dans les dispositifs sont plus importants qu'en 2021 (respectivement, 2 445 vs 1 473 et 7,7 % vs 4,9 %).

C'est dans les CSAPA spécialisés « drogues illicites » que le poids de l'accueil de l'entourage dans l'activité totale est nettement plus important (15 %), alors qu'il est plus faible dans les CSAPA spécialisés « alcool » (4,7 %), comme dans les CSAPA généralistes (7,6 %).

En 2022 comme en 2021, le nombre de personnes de l'entourage prises en charge dans les structures semble être revenu au niveau observé en 2019, avant la crise sanitaire de la Covid-19.

Tableau 10. Répartition des personnes de l'entourage des patients reçues dans les CSAPA d'Occitanie de 2018 à 2022 selon les professionnels (2022 n=1 747)

Professionnels	% 2018	% 2019	% 2020**	% 2021*	% 2022*
Médecins	7%	13%	4%	6%	6%
Psychiatres	1%	1%	2%	2%	1%
Infirmiers	12%	12%	7%	11%	8%
Psychologues	38%	37%	45%	41%	37%
Assistants sociaux	7%	6%	7%	14%	6%
Éducateurs spécialisés	28%	25%	26%	18%	32%
Animateurs	0%	0%	0%	0%	0%
Autres	5%	7%	9%	8%	10%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2021 ni de 2022 \*\* 2 CSAPA n'ont pas rempli le RA de 2020  
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie de 2018 à 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, la répartition des professionnels recevant les personnes de l'entourage des patients est différente de celles observées en 2021 et 2020 et se rapproche plus de celles qui étaient observées avant la période de la pandémie de la Covid-19 : comme en 2018 et 2019, 37 % des personnes de l'entourage sont reçues par les psychologues (contre 45 % en 2020 et 41% en 2021) et ensuite 32 % sont reçues par les éducateurs spécialisés (contre 26 % en 2020 et 18 % en 2021) ; en 2022, les infirmiers sont intervenus auprès de 8 % des personnes de l'entourage, moins souvent qu'en 2018 ou 2019 (12 %) ; par ailleurs, on note que les professionnels « autre » sont intervenus auprès de 10 % des personnes de l'entourage (contre 5 % en 2018 et 7 % en 2019).

Tableau 11. Nombre patients, nombre de personnes de l'entourage des patients reçues et part de cet accueil dans la file active globale des CSAPA ambulatoires d'Occitanie en 2022

Établissements	Patients	Personnes de l'entourage	File active globale	Part de l'entourage dans la file active globale
CSAPA Addictions Accueil thérapeutique	442	103	545	18,9
CSAPA Sainte-Marie	536	123	659	18,7
CSAPA AIPD09	437	49	486	10,1
CSAPA EAID	629	60	689	8,7
ANPAA 30	1 294	122	1 416	8,6
Centre d'alcoologie de Cahors	321	24	345	7,0
CSAPA Le Peyry	600	34	634	5,4
ANPAA 82 de Montauban	612	34	646	5,3
Clémence Isaure	1 544	83	1 627	5,1
Centre d'Alcoologie de Perpignan	1 464	75	1 539	4,9
CSAPA AID 11	1 192	61	1 253	4,9
CSAPA ANPAA65	381	19	400	4,8
Centre d'Alcoologie de Montpellier	1 298	64	1362	4,7
CSAPA AMT (Arc en ciel)	2 077	102	2 179	4,7
ANPAA32 CSAPA Auch	477	23	500	4,6
CSAPA CH Carcassonne	768	34	802	4,2
CSAPA ANPAA 81	1 212	51	1 263	4,0
CSAPA ANPAA 31	1 728	72	1 800	4,0
CSAPA de Foix	260	10	270	3,7
SAPA Intermede	539	19	558	3,4
Centre d'Alcoologie de Rodez CSAPA12	848	29	877	3,3
Casa 65	664	22	686	3,2
CSAPA CHU Nîmes	1 252	41	1 293	3,2
Service Accueil Soins Arpade	811	24	835	2,9
CSAPA La Draille	416	12	428	2,8
CSAPA Logos	1 025	29	1 054	2,8
CSAPA Episode	1 802	34	1 836	1,9
CSAPA CH Thuir	1 383	20	1 403	1,4
CSAPA ADDICTIONS France AUDE	374	5	379	1,3
CSAPA du CH Montauban	1 095	13	1 108	1,2
CSAPA Mende	537	5	542	0,9
CSAPA Arthur Rimbaud	294	0	294	0,0
CSAPA UTTD	965	0	965	0,0
CSAPA ENTRACTE antenne Méthadone	92	0	92	0,0
<b>Ensemble (n=35*)</b>	<b>29 369</b>	<b>2 421</b>	<b>31 790</b>	<b>7,6</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné la question

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

L'accueil des personnes de l'entourage des patients représente 7,6 % de l'activité globale des CSAPA de 2022, plus qu'en 2021 (4,9 %). Cette part varie très fortement selon les CSAPA : de 0 % à près de 19 % selon les structures. L'accueil de l'entourage est relativement peu fréquent puisqu'il représente moins de 8 % de l'activité globale dans les trois quarts des CSAPA d'Occitanie en 2022 (27/36) ; cet accueil est nul dans 3 CSAPA et l'accueil de l'entourage représente plus de 10 % de l'activité globale dans seulement 4 CSAPA.

Comme les années précédentes, on n'observe pas de lien entre la taille de la file active du dispositif et la part de l'entourage dans l'activité globale de la structure.

## LES PRODUITS ET LES USAGES

### Produits à l'origine de la prise en charge

Tableau 12. Répartition des produits à l'origine de la prise en charge des patients selon les spécialités des CSAPA ambulatoires en Occitanie en 2022\* (n=26 474).

	CSAPA généraliste	CSAPA spécialisé drogues illicites	CSAPA spécialisé alcool	Ensemble des CSAPA
Alcool	45%	19%	67%	46%
Tabac	6%	2%	5%	6%
Cannabis	20%	16%	15%	19%
Opiacés (hors substitution détournée)	11%	30%	1%	11%
Cocaïne et crack	7%	7%	7%	7%
Amphétamines, ecstasy...	1%	0%	0%	1%
Médicaments psychotropes détournés	1%	1%	1%	1%
Traitement de substitution détournés	4%	18%	1%	4%
Addiction Jeu + Cyberaddiction	2%	2%	2%	2%
Autres addictions sans substance	1%	0%	1%	1%
Autres (dont autres produits)	1%	5%	1%	1%
<b>Ensemble des produits</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné la question  
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Parmi les 29 369 personnes accueillies en 2022 dans les CSAPA, on connaît le produit à l'origine de la prise en charge pour 26 474 personnes, soit pour 90 % d'entre elles.

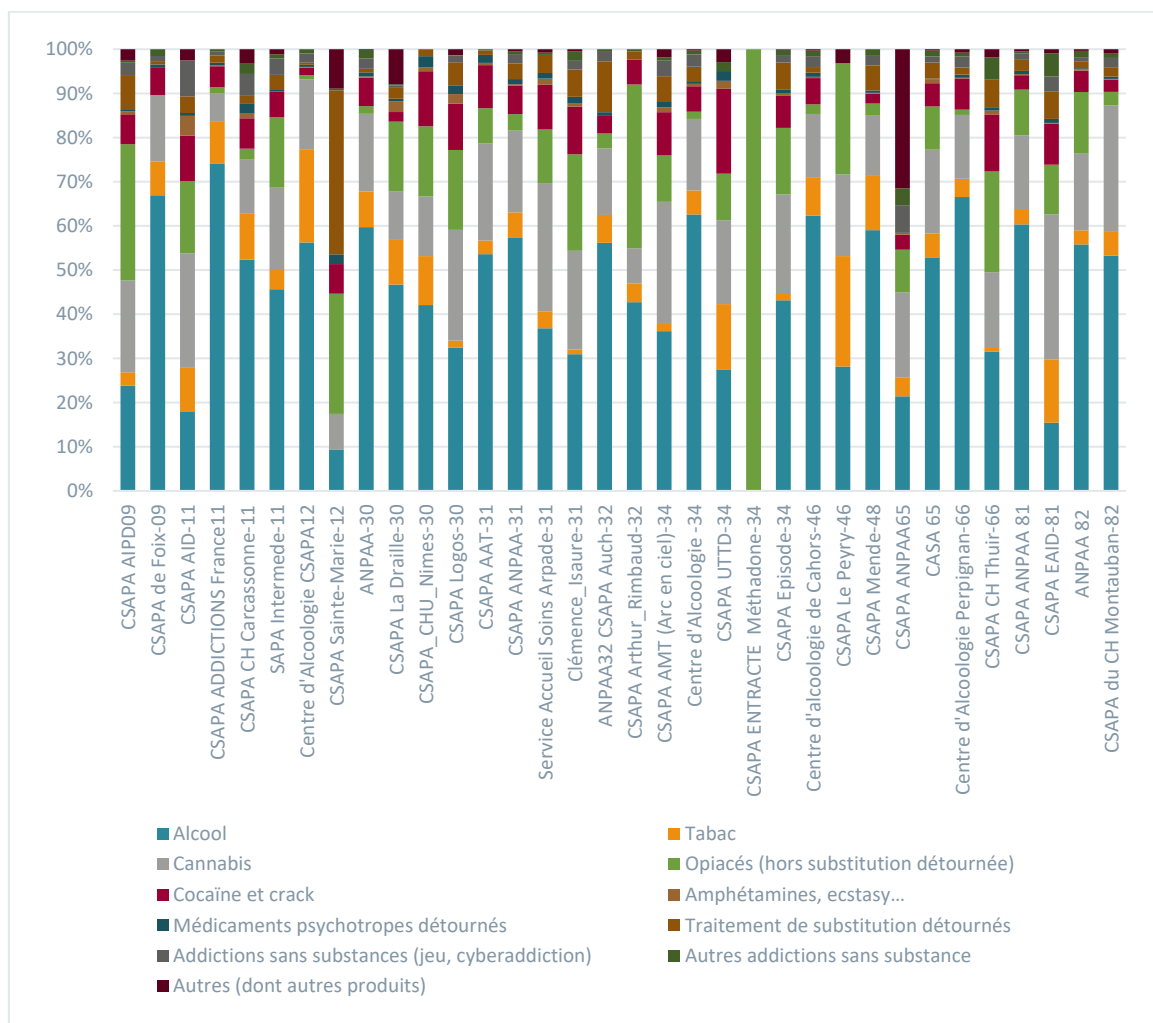
Comme les années précédentes, en 2022, l'alcool est le principal produit à l'origine de la prise en charge des patients dans les CSAPA (46 % des patients dont on connaît le motif de la prise en charge). Les personnes ayant des problématiques en lien avec l'alcool se retrouvent plus souvent au sein des centres spécialisés « alcool » (67 % de la file active) et au sein des services généralistes (45 %) ; elles représentent toutefois une part importante des patients accueillis au sein des centres spécialisés « drogues illicites » (19 %).

Ensuite, c'est la consommation de cannabis qui est la plus fréquente, à l'origine de 19 % des prises en charge. Ces consommateurs représentent 20 % de la file active des CSAPA généralistes, 16 % de celle des CSAPA spécialisés « drogues illicites » et 15 % des centres spécialisés « alcool ».

Enfin, la consommation d'opiacés (hors produits de substitution) est le troisième motif de prise en charge dans les CSAPA et concerne 11 % des personnes accueillies en 2022 ; elles représentent 30 % de la file active des CSAPA spécialisés « drogues illicites », 11 % de celle des CSAPA généralistes et seulement 1 % de celle des CSAPA spécialisés « alcool ».

Le graphique suivant montre que l'alcool est encore le principal produit à l'origine des prises en charge dans la majorité des CSAPA de la région en 2022.

Graphique 5. Part des produits à l'origine de la prise en charge des patients dans les CSAPA d'Occitanie en 2022\*

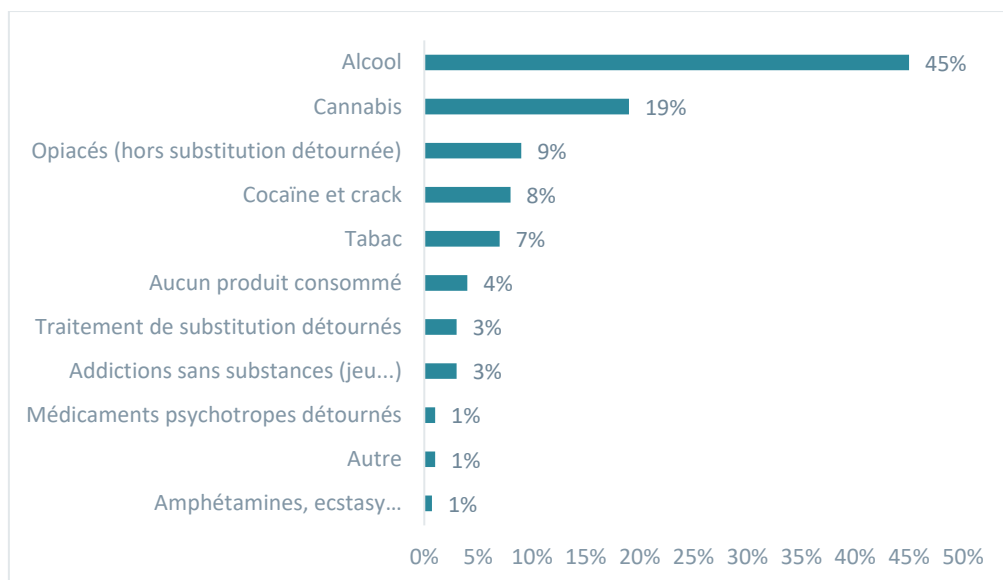


\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné la question  
 Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Il est important de noter que pour cette question, le produit à l'origine de la prise en charge est inconnu pour 10 % des personnes accueillies en 2022.

## Analyse des produits perçus comme les plus dommageables

Graphique 6. Produit le plus dommageable déclaré par les patients reçus en CSAPA en 2022\*



\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

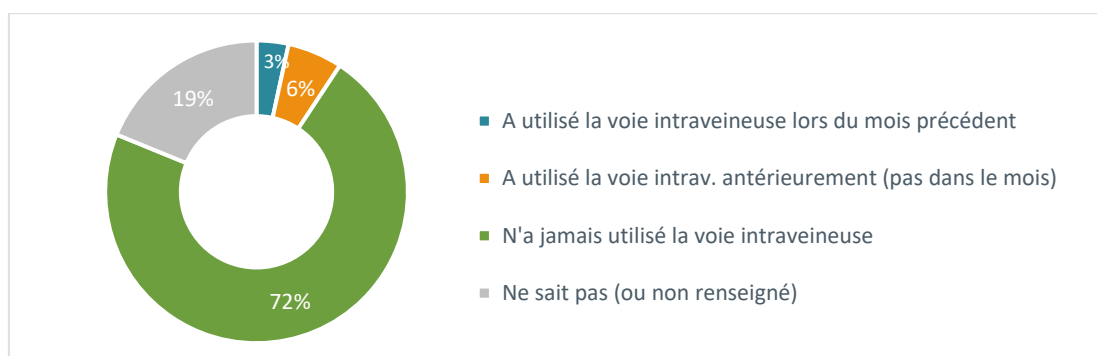
En 2022 comme les années précédentes, l'alcool est le produit perçu comme le plus dommageable par les patients (45 %), suivi par le cannabis (pour 19 % des patients) ; ensuite, ce sont les opiacés (pour 9 %), la cocaïne et le crack (8 %) et le tabac (7 %).

Près de 10 % des patients accueillis dans les CSAPA n'ont pas répondu à cette question.

Par ailleurs, rappelons que 23 % des personnes accueillies ont été orientées par voie de justice (voir tableau 7, p.12).

## Usage par voie veineuse

Graphique 7. Répartition des patients accueillis selon leur usage des drogues par voie veineuse en 2022 (n=26 931)\*



\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 2 CSAPA n'ont pas renseigné la question

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie



En 2022, plus de 3 % des personnes reçues au sein des CSAPA déclarent avoir utilisé la voie veineuse pour consommer leur produit au cours du mois précédent (3,4 %). Comme les années précédentes, cette part reste relativement faible et représente 918 personnes en 2022.

Si on considère qu'un usager par voie veineuse utilise 1 seringue par jour, cela signifie que près de **335 100 seringues** seraient nécessaires pour les 918 usagers des CSAPA concernés en 2022.

Il est important de noter qu'en 2022, les CSAPA ont distribué plus **27 100 seringues**, trois fois plus qu'en 2020 (année du début de la crise sanitaire liée à la Covid-19) mais près de quatre fois moins qu'en 2019 (104 900 seringues) ; ils ont récupéré 10 412 seringues soit 10 fois plus qu'en 2021 (1 015 seringues), et 15 fois plus qu'en 2020 (692 seringues) ; le nombre de seringues récupérées en 2022 est plus élevé qu'en 2019 (9 320) : la perturbation de l'activité de distribution et de récupération de seringues due à la crise sanitaire semble ne plus être d'actualité en 2022.

En 2022, la part des personnes accueillies déclarant avoir déjà utilisé la voie intraveineuse pour leur usage de drogue est d'environ 9 %. Cette part reste relativement stable depuis 2015 (de 9 % à 12 %) alors que la part des personnes qui déclarent n'avoir jamais utilisé la voie intraveineuse a augmenté ces dernières années (de 62 % en 2017 à 64 % en 2021) et passe à 72 % en 2022. Cependant, **la part des données non renseignées** (les non-réponses et les « ne sait pas ») étant importante en 2022 (26 %), les résultats précédents doivent être interprétés avec précautions.

## L'ACTIVITÉ DES CSAPA AMBULATOIRES

### Les professionnels

Tableau 13. Nombre et part des ETP au sein des CSAPA ambulatoires d'Occitanie en 2022 et part en 2021 et 2020

(n=34)	2022*		2021*	2020
	Nombre d'ETP	Part des ETP	Part des ETP	Part des ETP
Fonction support (direction, secrétariat...)	95	27%	28%	27%
Fonction d'intervention (médical, paramédical et travailleurs sociaux)	256	73%	72%	73%
<b>Total</b>	<b>351</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2021 ni de 2022 et 2 CSAPA n'ont pas renseigné le nombre d'ETP  
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2020 à 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, 351 ETP de professionnels, au minimum, interviennent dans les CSAPA (1 CSAPA n'a pas rempli le rapport d'activité de 2021 et 2 CSAPA n'ont pas renseigné cette question).

Les ETP des fonctions support représentent 27 % de l'ensemble des ETP déclarés et les fonctions d'intervention, plus nombreuses, en représentent 73 %.

La répartition des deux types de fonction reste relativement stable depuis 2016 (de 26 % à 28 % pour la fonction support et de 74 % à 72 % pour les fonctions d'intervention).

Tableau 14. L'activité des professionnels (hors fonctions support) au sein des CSAPA d'Occitanie en 2022

	Nb d'ETP (n=34*)	Nb de consultations (n=35**)
Médecins	37,9	60 740
Psychiatres	4,2	5 977
Infirmiers	62,7	68 662 (dont 49 % pour la délivrance des TSO)
Psychologues	52,0	36 339
Assistants Sociaux	17,9	12 201
Éducateurs Spécialisés	55,4	35 468
Animateurs, Moniteurs	4,5	251
Autres (CESF, cadres de santé...)	21,2	8 196
<b>Total (Hors support)</b>	<b>255,9</b>	<b>227 798</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 2 CSAPA n'ont pas renseigné les ETP

\*\*1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné les consultations

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, les professionnels intervenant dans les CSAPA (un minimum de 256 ETP puisque 3 dispositifs n'ont pas renseigné le nombre d'ETP) **ont réalisé 227 800 consultations**, légèrement moins qu'en 2021 (233 130 consultations).

Les temps d'intervention des professionnels varient fortement d'un centre à l'autre, traduisant une certaine hétérogénéité dans l'organisation des dispositifs régionaux comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 15. Les ETP des professionnels intervenant au sein des différents CSAPA d'Occitanie en 2022 (hors fonctions support)

(Hors fonctions support)	Médecin <sup>(1)</sup>	Psychologue	Infirmier	Assistant de service social	Éducateur spécialisé	Animateur/ Moniteur	Autres (CESF, cadres de santé...)
AIPD 09	0,6	0,7	1,6		3,0		
CSAPA de Foix 09	0,0	1,0	0,6		0,0		0,3
AID 11	1,2	3,2	2,1	1,7	3,7		
CSAPA Addictions France 11	1,1	0,9	1,5				1,2
CSAPA Carcassonne – CH 11	1,4	1,8	2,8	0,6	0,5		0,1
CSAPA Intermède- 11	0,5	1,0	3,0		2,0	1	
ANPAA Rodez 12	1,1	0,9	1,0	0,0	2,0		0,9
CSAPA Ste-Marie 12	1,1	0,5	3,7	0,4	0,5		
ANPAA 30	1,3	2,4	1,0		1,0	1,0	2,0
CSAPA La Draille-30	0,4	1,1	1,8		2,0		
CSAPA CHU Nîmes 30	1,5	0,5	1,8	0,6	0,7		
CSAPA Logos	1,7	3,0	2,8	0,3	3,0	1,0	1,0
CSAPA (AAT) 31	1,3	3,0	0,0	0,5	1,0	0,4	1,0
ANPAA 31	2,0	2,5	2,0	0,9	1,3	0,4	
Service Accueil Soins Arpade 31	1,0	1,9	1,0	0,9	2,9	0,3	
Clémence Isaure 31	1,8	1,4	0,6	0,8	6,1		
ANPAA 32	0,5	0,8	1,0		1,0		
Arthur Rimbaud 32	0,7	0,5	3,0	0,2			
AMT (Arc en ciel) 34	3,0	3,0	3,0	2,5	7,6		
ANPAA 34	1,6	2,4	1,8		1,0		2,5
UTTD CHU Montpellier 34	2,1	0,3	2,8	0,6			0,5
Épisode 34	2,6		3,5		3,8		
ANPAA 46	0,4		0,8		2,3		
CSAPA Le Peyry	0,7	3,8	1,6	1,8	2,7		
CSAPA Mende 48	0,7	1,0	1,3		1,0		
ANPAA 65	0,9	1,0	0,6		1,8		
CASA 65	0,8	1,7	1,7				2,8
ANPAA 66	2,1	0,6	2,0		1,0	0,5	0,8
CH THUIR + Méthadone 66	1,8	0,8	6,0	2,2	2,0		
ANPAA 81	1,3	2,7	0,0	1,0	0,3		
EAID 81	2,0	1,6	1,0	1,2	0,0		0,6
ANPAA 82	1,4	1,3	2,0		0,6		2,5
CH Montauban 82	1,6	3,4	3,6	0,5	0,3		0,0
<b>Occitanie (n=34*)</b>	<b>42,1</b>	<b>52,0</b>	<b>62,7</b>	<b>17,9</b>	<b>55,1</b>	<b>4,5</b>	<b>21,2</b>

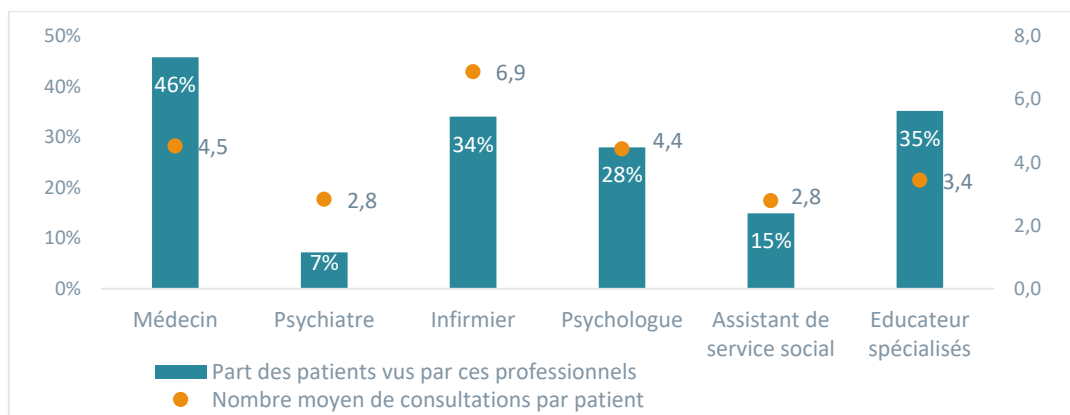
(1) y compris les psychiatres

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 2 CSAPA n'ont pas renseigné les ETP

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

## Les consultations

Graphique 8. Activité des professionnels intervenant au sein des CSAPA d'Occitanie en 2022



\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 2 CSAPA n'ont pas renseigné les ETP

\*\*1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné les consultations

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Comme pour les années précédentes, les médecins sont les professionnels qui voient la part la plus importante de la file active en 2022 (46 % des patients).

Ce sont ensuite les éducateurs spécialisés et les infirmiers qui voient le plus de patients (respectivement, 35 % et 34 % de la file active).

Du côté des patients, ce sont les infirmiers qu'ils consultent le plus souvent avec une moyenne de 6,9 consultations annuelles par patient (7,0 en 2021 et en 2020).

Ensuite, on compte autour de 5 consultations en moyenne par patient chez les médecins (4,5) et es psychologues (4,4).

Puis un peu plus de 3 consultations en moyenne par patient (3,4) chez les éducateurs spécialisés et près de 3 consultations en moyenne par patient chez les psychiatres et les assistants de service social (2,8).

## Les stratégies de sevrage

Tableau 16. Les stratégies de sevrage au sein des centres CSAPA en ambulatoire en 2022

(n=32*)	%
<b>Sevrages (n=3047)</b>	
dont sevrages en ambulatoire initiés par le centre	74%
dont sevrages initiés assurés par l'hôpital et suivi par le centre	25%
NR	1%
<b>Patients (n=2446)</b>	
dont sevrages en ambulatoire initiés par le centre	71%
dont sevrages initiés assurés par l'hôpital et suivi par le centre	27%
NR	2%

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2021 et 4 CSAPA n'ont pas renseigné la question

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2021 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

**3 047 sevrages** ont été initiés en 2022 et ont concerné 2 446 patients, soit **8,3 % des personnes accueillies dans les CSAPA**. Comparée à la part de nouveaux patients parmi les personnes accueillies en 2022 (43 %), la part des personnes qui ont initié un sevrage est relativement faible, comme cela était déjà le cas les années précédentes.

Tableau 17. Part des personnes sous traitement de substitution aux opiacés selon le type de traitement et selon le type de CSAPA ambulatoire, en Occitanie en 2022\*

Étiquettes de lignes	Part de la file active sous traitement méthadone	Part de la file active sous traitement BHD	Part de la file active sous TSO
CSAPA généraliste	9%	4%	12%
CSAPA spécialisé drogues illicites	25%	12%	37%
CSAPA spécialisé alcool	0%	0%	0%
<b>Total général (n=3 616)</b>	<b>9%</b>	<b>4%</b>	<b>12%</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA qui n'a pas renseigné la question  
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, près de **4 110 personnes** accueillies dans les CSAPA sont sous traitement de substitution aux opiacés (**TSO**), soit environ **14 % de la file active** : 2 850 sont sous méthadone (10 % de la file active) et 1 257 (4 % de la file active) sont sous traitement BHD (buprénorphine haut dosage).

La part des personnes sous TSO varie fortement selon le type de CSAPA qui accueille les patients concernés. C'est évidemment dans les CSAPA spécialisés drogues illicites qu'elle est la plus élevée (37 % des patients), avec une part plus importante de patients sous méthadone (25 %) que de patients sous traitement BHD (12 %).

Elle est de 12 % dans les CSAPA généralistes, avec une part deux fois plus importante de personnes sous traitement méthadone que sous traitement BHD (9 % vs 4 %).

Dans les CSAPA spécialisés alcool, cette part est nulle (ces dispositifs n'ont pas la possibilité d'initier ce type de protocole).

Pour aller plus loin, il serait nécessaire d'interroger le dispositif dans sa globalité, services sanitaires et médecine libérale compris.

En fonction des départements où sont implantés les CSAPA, on note de fortes variations de la population des personnes sous TSO, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 18. Part des personnes sous traitement de substitution aux opiacés selon le département d'implantation des CSAPA d'Occitanie en 2022

	Part de la file active sous traitement Méthadone	Part de la file active sous traitement BHD	Part de la file active sous TSO
Ariège	19%	7%	26%
Aude	8%	4%	13%
Aveyron	8%	5%	13%
Gard	11%	4%	15%
Haute-Garonne*	8%	4%	12%
Gers	9%	2%	11%
Hérault**	6%	5%	11%
Lot	25%	0%	25%
Lozère	5%	3%	8%
Hautes-Pyrénées	20%	4%	24%
Pyrénées-Orientales	10%	3%	13%
Tarn	9%	4%	13%
Tarn-et-Garonne	7%	4%	10%
<b>Total général (n=3 616)</b>	<b>9%</b>	<b>4%</b>	<b>12%</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA qui n'a pas renseigné la question

\*\* seulement 2 des 6 CSAPA de l'Hérault ont renseigné ces questions

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2021 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Ainsi, selon les départements et parmi les CSAPA qui ont renseigné ces questions, la part des personnes qui sont sous TSO accompagnées par les CSAPA<sup>1</sup> varie de 8 % en Lozère à 26 % en Ariège (soit un écart de 18 points). C'est dans les trois départements de l'Ariège, du Lot et des Hautes-Pyrénées que ces parts sont les plus élevées (de 26 % à 24 %) alors que la Lozère et le Tarn-et-Garonne ont les parts les plus faibles (respectivement, 8 % et 10 %).

Concernant le traitement méthadone et comme en 2021, la part des patients des CSAPA concernés en 2022 varie de 5 % en Lozère (seul département où on ne compte qu'un seul CSAPA) à 26 % dans le Lot (soit un écart de 21 points).

Pour le traitement BHD, la part des patients concernés est plus homogène selon les départements, variant de 0 % dans le Lot à 7 % en Ariège.

En 2022, 107 décès ont été recensés au sein des 32 dispositifs d'Occitanie qui ont renseigné la question, ce qui représente 0,4 % des personnes accueillies ; une part faible et stable.

Parmi ces décès, on compte 7 décès dus à une surdose aux opiacés en 2022 (6 en 2021 et 2020).

### Les actions de dépistage

En 2022, 5 % des personnes accueillies dans les CSAPA de la région ont bénéficié d'un dépistage de l'hépatite B, 4 % d'un dépistage de l'hépatite C et également 4 % ont été dépistées pour le VIH. Les parts des personnes dépistées sont toujours en légère baisse comparées à celles de 2019.

Tableau 19. Pourcentage de personnes dépistées parmi les personnes reçues au sein des CSAPA d'Occitanie de 2019 à 2022\* selon le type de dépistage

	2022*	2021*	2020	2019
Pourcentage de patients ayant bénéficié d'un dépistage gratuit de l'hépatite B	5%	4 %	5 %	6 %
Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage gratuit de l'hépatite C	4%	4 %	5 %	7 %
Nombre de personnes ayant bénéficié d'un dépistage du VIH	4%	4 %	5 %	6 %

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 2 CSAPA n'ont pas renseigné la question

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie de 2022 à 2019 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

<sup>1</sup> Les données présentées ici ne concernent pas les suivis par la médecine de ville

## FINANCEMENT DES STRUCTURES

Comme les années précédentes, on peut estimer que le budget global des services CSAPA ambulatoires en Occitanie se situe entre 20 et 28 millions d'euros en 2022.

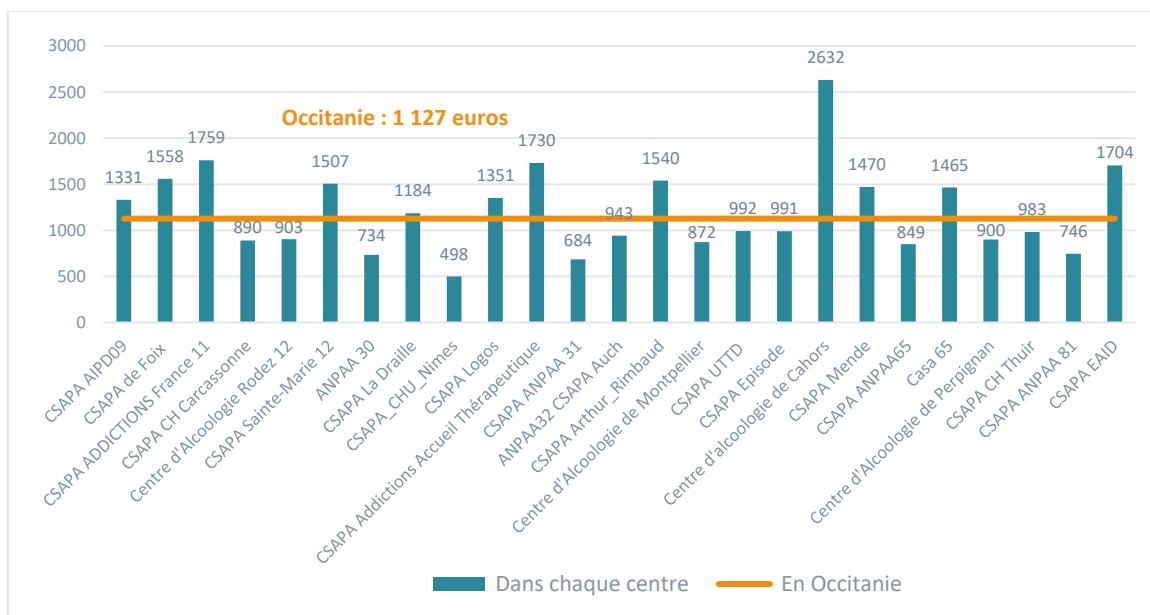
Plusieurs établissements n'ayant pas différencié la répartition budgétaire selon les services Ambulatoire et Résidentiel, l'estimation manque de précision.

En 2022, le coût moyen d'un patient pris en charge dans les CSAPA d'Occitanie concernés est de 1 127 euros<sup>2</sup>, la médiane étant de 992 euros. Entre 2015 et 2019, le coût moyen par patient avait baissé chaque année, passant de 991 euros à 912 euros en 2019 ; il a ensuite augmenté à 1 027 euros en 2020, 1 003 euros en 2021 pour être de 1 127 euros en 2022.

Toutefois, le coût moyen par patient varie fortement d'une structure à l'autre : de 488 euros à 2 632 euros en 2022.

Il est important de souligner qu'une part de ces différences s'explique au regard des contextes locaux, des profils des personnes composant les files actives et des actions d'aller vers (antennes, consultations avancées...).

Graphique 9. Coût annuel moyen par patient reçu dans les services CSAPA Ambulatoires d'Occitanie<sup>3</sup> en 2022\* (en euros)



\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné la question  
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, les structures CSAPA AID de l'Aude, CSAPA Intermède-Groupe SOS Solidarité, CSAPA Service Accueil Soins Arpade, CSAPA Clémence Isaire, CSAPA AMT Arc en ciel, CSAPA Entr'Acte CJC et le CSAPA Le Pery ne sont pas présentés dans ce graphique car les budgets figurant dans le rapport d'activité ne concernent pas directement l'activité ambulatoire.

<sup>2</sup> Coût évalué en fonction de l'ONDAM médicosocial.

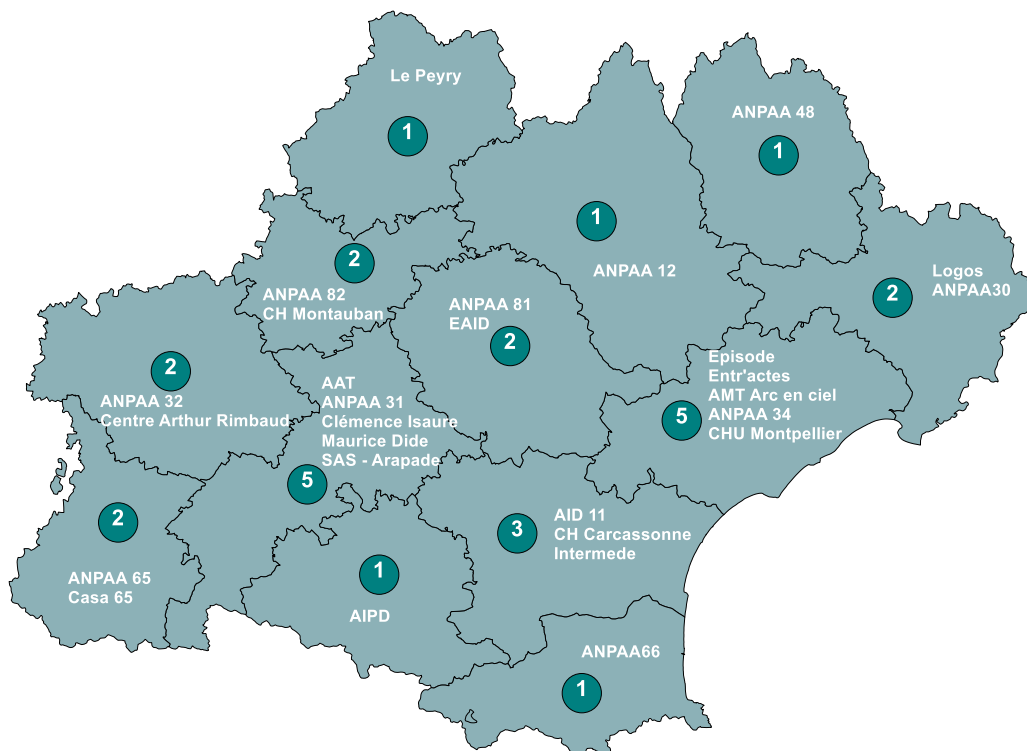
### 3/ LES CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS AU SEIN DES CSAPA EN OCCITANIE

#### DESCRIPTION DU DISPOSITIF ET FILES ACTIVES

**28 Consultations jeunes consommateurs (CJC)** sont portées administrativement par des CSAPA en Occitanie. Ces services sont plus particulièrement destinés aux jeunes de moins de 25 ans et aux personnes de l'entourage. La notion d'entourage définit autant les personnes en lien direct avec un jeune accompagné par le service que des personnes qui sollicitent la CJC sans que leur proche soit accompagné par le dispositif.

La CJC s'articule plus ou moins étroitement avec la partie ambulatoire du CSAPA et si elle se situe parfois dans les mêmes locaux, elle bénéficie de l'expertise en addictologie des CSAPA tout en étant un service spécifique, dédié aux jeunes consommateurs.

Carte 2. Cartographie des services CJC portées par les CSAPA d'Occitanie en 2022



Source : ARS Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Ces dispositifs sont repartis sur l'ensemble des 13 départements.

On compte 5 CJC dans les deux principaux départements de la région (la Haute-Garonne et l'Hérault), et 3 CJC dans l'Aude. Ensuite, on compte au moins une CJC dans chaque département de la région, voire deux dans les Hautes-Pyrénées, le Gers, le Tarn-et-Garonne, le Tarn ainsi que le Gard.

En Occitanie, d'autres CJC sont portées par des services hospitaliers mais ces dispositifs ne sont pas pris en compte dans cette analyse.



En 2022, nous ne disposons des données que de 26 des 28 CJC portées par les CSAPA de la région. Ainsi, **un minimum de 2 379 jeunes consommateurs et un minimum de 423 personnes de l'entourage** ont été accueillis dans ces dispositifs.

Tableau 20. Nombre de jeunes consommateurs et de personnes de l'entourage reçus dans les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2022\*

	Jeunes consommateurs	Entourage
CSAPA Épisode	287	9
CSAPA AMT (Arc en ciel)	247	46
CSAPA AID 11	223	19
CSAPA Logos	192	23
Centre d'Alcoologie de Perpignan	171	2
Entracte CJC	130	18
CSAPA EAID	111	93
ANPAA 82 Centre d'Alcoologie de Montauban	111	2
CSAPA12 Rodez	88	7
Casa 65	81	19
CSAPA AAT	76	59
CSAPA AIPD09	73	27
Clémence Isaure	73	
CSAPA CH Carcassonne	69	14
CSAPA UTTD	64	18
Service Accueil Soins Arpade	58	6
CSAPA Intermede	57	
CSAPA ANPAA 31	51	6
CSAPA Le Peyry	42	33
CSAPA ANPAA 81	38	11
CSAPA Mende	37	1
CSAPA du CH Montauban	31	9
ANPAA32 CSAPA Auch	30	
CSAPA Arthur Rimbaud	19	
ANPAA 30	18	
CSAPA ANPAA65	2	1
<b>Total*</b>	<b>2 379</b>	<b>423</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné les questions concernant les CJC  
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Le volume des files actives renseigné varie fortement d'un dispositif à l'autre :

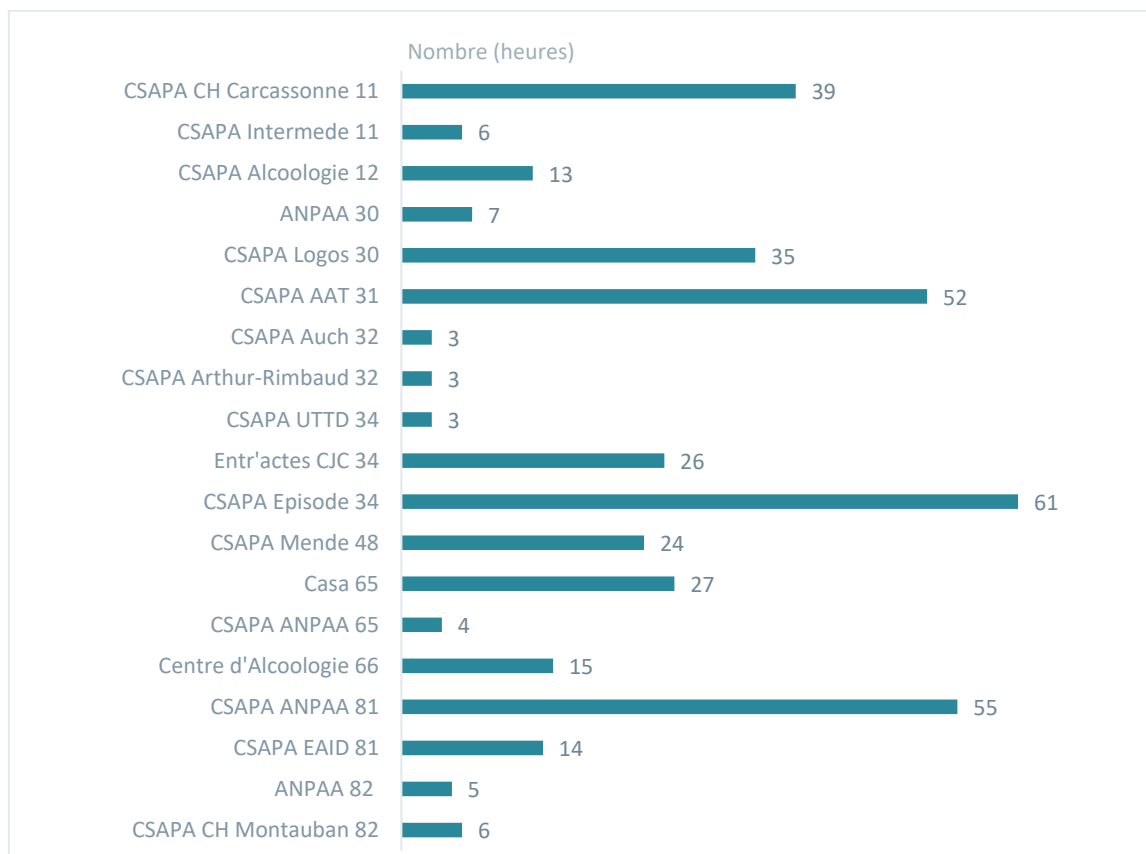
- 3 dispositifs reçoivent plus de 200 personnes ;
- 5 dispositifs reçoivent entre 100 et 200 personnes ;
- 10 reçoivent entre 50 et 100 personnes ;
- 8 reçoivent moins de 50 personnes.

L'activité de ces structures varie à la fois selon leur type d'organisation (activité comprise dans le cadre de l'activité globale des CSAPA ou en dehors, en service dédié) et selon les spécificités du territoire où elles se situent (urbain ou rural, à proximité ou non de partenaires...).

Par ailleurs, les éléments présentés ici ne recensent que l'activité des CJC portées par les CSAPA. Ce n'est qu'une partie de l'ensemble de l'activité des CJC de la région, l'activité des CJC portées par des services hospitaliers n'étant pas prise en compte ici.

Les **19 CJC** rattachées aux CSAPA qui ont renseigné les horaires d'ouverture ont déclaré **21 heures d'ouverture hebdomadaire en moyenne** en 2022, avec de fortes différences d'amplitude horaire comme le montre le graphique suivant.

Graphique 10. Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire des CJC portées par les CSAPA en d'Occitanie en 2022\*



\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné les questions concernant les CJC  
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Selon les analyses des rapports d'activité des années précédentes, il apparaît que les services qui déclarent de faibles amplitudes horaires ont une organisation autour d'un service dédié, et inversement, les services qui déclarent des amplitudes horaires élevées ont une organisation intégrée au sein de l'activité des CSAPA.

Pour les CSAPA dont les données sont comparables à celles de 2021, on note que les heures d'ouverture sont globalement restées les mêmes. Toutefois, si elles ont varié de quelques heures (en plus ou en moins) dans trois dispositifs, celles déclarées par 2 dispositifs ont significativement baissé : de 40h en 2021 à 26h en 2022 pour le CSAPA Entr'acte CJC dans l'Hérault et de 13h en 2021 à 4h en 2022 pour CSAPA ANPAA des Hautes-Pyrénées.

## L'ACTIVITÉ

### 88 % de l'activité concerne l'accompagnement des jeunes consommateurs.

Tableau 21. Les jeunes consommateurs reçus et les actes effectués selon les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2022 (n=26)

	Nombre de consommateurs	Part des jeunes vus seuls	Nombre d'actes	Nb moyen d'actes par usager
CSAPA AIPD09	73	74%	228	3,1
CSAPA AID 11	223	96%	538	2,4
CSAPA CH Carcassonne	69	100%	345	5,0
CSAPA Intermède	57	100%	492	8,6
CSAPA12 Rodez	88	100%	203	2,3
ANPAA 30	18	100%	40	2,2
CSAPA Logos	192	102%	676	3,5
CSAPA AAT	76	70%	721	9,5
CSAPA ANPAA 31	51	0%	95	1,9
Service Accueil Soins Arpade	58	98%	114	2,0
Clémence-Isaure	73	100%	170	2,3
ANPAA32 CSAPA Auch	30	0%	58	1,9
CSAPA Arthur-Rimbaud	19	100%	0	0,0
CSAPA AMT (Arc en ciel)	247	100%	761	3,1
CSAPA UTTD	64	100%	83	1,3
Entr'acte CJC	130	100%	746	5,7
CSAPA Épisode	287	100%	581	2,0
CSAPA Le Peyry	42	0%	254	6,0
CSAPA Mende	37	0%	109	2,9
Casa 65	81	100%	304	3,8
CSAPA ANPAA65	2	100%	4	2,0
Centre d'Alcoologie de Perpignan	171	100%	499	2,9
CSAPA ANPAA 81	38	97%	71	1,9
CSAPA EAID	111	61%	266	2,4
ANPAA 82 Centre d'Alcoologie de Montauban	111	100%	222	2,0
CSAPA du CH Montauban	31	100%	67	2,2
<b>Occitanie*</b>	<b>2 379</b>	<b>89 %</b>	<b>7 647</b>	<b>3,2</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné les questions concernant les CJC  
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Le nombre d'actes correspond ici au nombre d'entretiens individuels réalisés par les professionnels avec le consommateur.

En 2022, au moins 2 379 jeunes ont été accueillis dans les CJC et parmi eux, près de neuf jeunes sur dix (89 %) y sont venus seuls ; cette part est de 100 % dans 16 des 26 dispositifs qui ont renseigné cette question.

Au cours de l'année, ces jeunes ont eu en moyenne 3,2 entretiens chacun. Selon les CSAPA, ce nombre moyen d'entretiens varie de 1,3 à plus de 9 par jeune ; il est supérieur à 3 dans neuf dispositifs, soit dans un tiers des 26 CJC de la région qui ont renseigné ces questions.

En 2022, si le CSAPA Addiction Accueil Thérapeutique de la Haute-Garonne se distingue toujours avec le nombre moyen d'entretiens par usager le plus élevé, il est toutefois plus faible qu'en 2021 (9,5 en 2022 contre 16,1 entretiens en moyenne par usager en 2021) et les écarts avec les autres dispositifs est moins important, notamment avec le CSAPA Intermède où l'on compte 8,6 entretiens en moyenne par consommateur.

Depuis 2018, cette activité est relativement stable, globalement, avec des nombres moyens d'entretiens variant de 3,0 entretiens par consommateur en 2020 à 3,3 en 2021 et 3,2 en 2022 ; on comptait une moyenne de 3,1 entretiens par consommateur en 2019 et de 3,2 en 2018.

### L'accueil de l'entourage représente globalement 12 % de l'activité des CJC.

Tableau 22. Les personnes de l'entourage reçues et les actes effectués selon les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2022 (n=26)

	Entourage	Nombre d'entretiens individuels	Nombre moyen d'actes par personne de l'entourage
CSAPA AIPD09	27	19	0,7
CSAPA AID 11	19	17	0,9
CSAPA CH Carcassonne	14	74	5,3
CSAPA Intermède	0	0	/
CSAPA12 Rodez	7	10	1,4
ANPAA 30	0	0	/
CSAPA Logos	23	46	2,0
CSAPA AAT	59	388	6,6
CSAPA ANPAA 31	6	6	1,0
Service Accueil Soins Arpade	6	5	0,8
Clémence-Isaure	0	0	/
ANPAA32 CSAPA Auch	0	0	/
CSAPA Arthur-Rimbaud	0	0	/
CSAPA AMT (Arc en ciel)	46	137	3,0
CSAPA UTTD	18	0	0,0
Entr'acte CJC	18	47	2,6
CSAPA Épisode	9	9	1,0
CSAPA Le Peyry	33	159	4,8
CSAPA Mende	1	1	0,0
Casa 65	19	31	0,0
CSAPA ANPAA65	1	2	2,0
Centre d'Alcoologie de Perpignan	2	2	1,0
CSAPA ANPAA 81	11	11	1,0
CSAPA EAID	93	56	0,6
ANPAA 82 Centre d'Alcoologie de Montauban	2	3	1,5
CSAPA du CH Montauban	9	10	1,1
<b>Occitanie*</b>	<b>423</b>	<b>1 033</b>	<b>2,4</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné les questions concernant les CJC

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, 423 personnes de l'entourage, au minimum, ont été reçues dans les CJC, nombre qui varie de 0 (dans 5 dispositifs) à 59 selon les dispositifs.

Cet effectif a légèrement augmenté depuis 2020 (362) mais n'a pas retrouvé le niveau qu'il avait en 2019 (669 personnes) avant la crise sanitaire liée à la Covid-19.

En 2022, le nombre moyen d'entretiens individuels pour les personnes de l'entourage est globalement de 2,4 (contre 3,1 en 2021 et 2,5 en 2020), avec de fortes variations selon les dispositifs.

Notons que comme les années précédentes, plusieurs services déclarent moins d'entretiens individuels que de personnes reçues. Il est possible que les personnes de l'entourage soient reçues ensemble, et plus particulièrement les parents.

Les différences d'organisation des services, l'existence ou non de priorisation d'actions vers ces publics, ou encore le réseau partenarial plus ou moins important, tous ces points peuvent expliquer les importantes variations de l'activité observées selon les dispositifs, qu'il s'agisse de l'accueil des jeunes consommateurs ou celui des personnes de l'entourage.

### Près d'un jeune sur deux est accueilli pour consommation de cannabis en 2022

Tableau 23. Répartition des produits considérés comme les plus dommageables consommés par les jeunes reçus dans les CJC portées par les CSAPA d'Occitanie en 2022 et de 2019 à 2021

	2022* (n=2 379)	2021** (n=2 052)	2020 (n=2 165)	2019 (n=2 377)
Alcool	11%	12%	10%	9%
Tabac	8%	9%	7%	7%
Cannabis	47%	48%	45%	57%
Opiacés	0%	1%	1%	1%
Cocaïne et Crack	3%	3%	2%	3%
Amphétamines, ecstasy	2%	1%	1%	1%
Médicaments Psychotropes détournés	1%	1%	1%	0%
Jeux d'argent et de hasard y compris jeux en ligne	5%	1%	1%	1%
Cyberaddictions	7%	6%	7%	9%
Pas de produits consommés	8%	9%	5%	5%
Autre ou non renseigné	7%	9%	20%	7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné les questions concernant les CJC

\*\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2021 et 3 CSAPA n'ont pas renseigné les questions concernant les CJC

Source : Rapports d'activité des CSAPA d'Occitanie de 2019 à 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022 et comme les années précédentes, après le cannabis (47 %), l'alcool est le produit le plus souvent consommé par les jeunes accueillis dans les CJC (11 % d'entre eux). La consommation de tabac vient en troisième position (8 %). Ces consommations semblent relativement stables depuis 2020 (en supposant que la consommation des jeunes des CJC qui n'ont pas renseigné ces questions se répartissent de la même façon quant à leur consommation).

Les comportements addictifs, comme notamment la cyberaddiction, sont relativement fréquents puisqu'ils représentent 6 % des addictions des jeunes accueillis et les addictions sans produit consommé, considérées comme dommageables, représentent toutefois 8 % des réponses (9 % en 2021 et seulement 5 % les années précédentes) ; l'addiction aux jeux d'argent et de hasard concernait 1 % des jeunes entre 2019 et 2021 et en concerne 5 % en 2022.

On ne connaît pas la réponse à cette question pour 7 % des jeunes accueillis.

## LES ORIENTATIONS

Dans la majorité des cas (42 %), les jeunes consommateurs reçus dans les CJC portées par les CSAPA de la région ne font pas l'objet d'une orientation. Toutefois, 35 % d'entre eux ont été orientés et le plus souvent, vers ou au sein des CSAPA (54 %) ; on note toutefois une part non négligeable de non-réponses (24 %), deux fois plus élevée qu'en 2021 (12 %).

Tableau 24. Répartition des jeunes consommateurs ayant consulté dans une CJC d'Occitanie portée par un CSAPA, selon le type d'orientation en 2022\*

	Occitanie
<b>Part des jeunes orientés</b>	<b>34,8</b>
dont : CSAPA	54,4
CMP/CMPP	7,9
Hospitalisation	1,9
Médecine de ville Psychiatrie	3,1
Médecine de ville Généraliste	1,9
Psychologue (CSAPA/CMP)	3,8
Point Écoute	5,5
Service social	4,6
Autre	16,9
<b>Pas d'orientation nécessaire</b>	<b>41,6</b>
<b>Sans réponse</b>	<b>23,6</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA n'a pas renseigné les questions concernant les CJC

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Comme les années précédentes, la part des orientations dans la catégorie « autre » est importante même si elle est en baisse en 2022 (17 % contre 24 % en 2021 ou 35 % en 2020).

*Il serait intéressant de réaliser un focus sur ce point.*

## LES PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS LES CJC D'OCCITANIE

Un minimum de **43 ,6 ETP** de différents professionnels sont intervenus au sein des CJC portées par les CSAPA d'Occitanie en 2022, pour l'accompagnement des jeunes et des personnes de l'entourage.

Tableau 25. La répartition des ETP par profession dans les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2022

	Médecin	Psychologue	Infirmier	Éducateur Spécialisé	Autres	Total
CSAPA AIPD09	0,1	0,4	0,6	0,6	0,2	1,9
CSAPA AID 11	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3
CSAPA CH Carcassonne	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
CSAPA Intermède	0,0	0,0	2,0	2,0	0,0	4,0
CSAPA12 Rodez	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,4
ANPAA 30	0,0	0,3	0,3	0,3	0,0	0,8
CSAPA Logos	nr	nr	nr	nr	nr	nr
CSAPA AAT	0,5	5,0	1,0	1,0	0,0	7,5
CSAPA ANPAA 31	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,4
Service Accueil Soins Arpade	nr	nr	nr	nr	nr	nr
Clémence-Isaure	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,7
ANPAA32 CSAPA Auch	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
CSAPA Arthur-Rimbaud	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
CSAPA AMT (Arc en ciel)	0,0	0,2	2,0	2,0	1,0	5,2
CSAPA UTDD	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Entr'acte CJC	0,0	3,8	2,0	2,7	4,6	13,1
CSAPA Épisode	0,0	0,7	0,8	0,8	0,0	2,3
CSAPA Le Peyry	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,6
CSAPA Mende	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,5
Casa 65	0,0	0,0	0,5	0,0	1,9	2,4
CSAPA ANPAA65	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2
Centre d'Alcoologie de Perpignan	0,0	0,6	0,5	0,5	0,0	1,6
CSAPA ANPAA 81	0,1	0,2	0,1	0,2	0,0	0,6
CSAPA EAID	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,4
ANPAA 82 Centre d'Alcoologie de Montauban	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
CSAPA du CH Montauban	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,4
<b>Occitanie (n=26*)</b>	<b>1,1</b>	<b>13,4</b>	<b>10,7</b>	<b>10,8</b>	<b>7,7</b>	<b>43,6</b>

\* 1 CSAPA généraliste n'a pas rempli le rapport d'activité de 2022 et 1 CSAPA concerné n'a pas renseigné les questions concernant les CJC  
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

En 2022, parmi les 26 des 28 CSAPA portant une CJC qui ont renseigné les questions portant sur les CJC (dont la file active est de 2 379 jeunes), 2 n'ont pas renseigné les questions concernant les ETP ; nous ne disposons donc des données des EPT que pour seulement 24 des 28 CSAPA disposant de CJC (soit 15 % de non-réponses).

Ainsi, parmi ces dispositifs, les psychologues sont les professionnels les plus actifs dans les CJC d'Occitanie en 2022, comme les années précédentes. Présents dans 17 des 24 CJC qui ont renseigné la question, ils représentent 13,4 ETP, soit 31 % de l'ensemble des professionnels de ces CJC. Viennent ensuite les éducateurs spécialisés qui totalisent 10,8 ETP, soit 25 % de l'ensemble. Ils sont présents dans plus de la moitié des centres qui ont renseigné la question (14/24), suivis de très près par les infirmiers, présents dans 17 des 24 CJC renseignés et représentant 10,7 ETP, soit 25 % des professionnels.

Présente dans 4 des 24 CJC, la catégorie « autres professionnels » représente 7,7 ETP, soit 18 % de l'ensemble des professionnels intervenant dans les CJC.

Quant aux médecins, présents dans 7 des 24 CJC, ils représentent 1,1 ETP, soit près de 3 % des professionnels.

Il est important de noter que, même si tous les CSAPA portant des CJC n'ont pas renseigné le nombre d'ETP intervenant auprès des jeunes consommateurs en 2022, le nombre d'ETP déclaré par les 24 dispositifs (43,6) est plus important que celui déclaré par les 21 CSAPA en 2021 (27,8 ETP), lui-même plus élevé que celui déclaré par 24 CSAPA en 2020 (21,7 ETP).

**On peut donc considérer que le nombre des ETP des CSAPA portant des CJC a augmenté depuis 2020.**



## 4/ LES CSAPA INTERVENANT EN MILIEU CARCÉRAL

### 18 CSAPA ont déclaré être intervenus en établissement pénitentiaire (EP) en 2022.

La grande majorité d'entre eux (15/18) sont intervenus dans un seul établissement et 3 (dont les deux CSAPA de la Haute-Garonne et un du CSAPA Tarn) sont intervenus dans deux établissements de leur département.

À l'exception du Gers et du Lot, au moins un CSAPA par département a déclaré être intervenu en milieu carcéral.

### En 2022, ces 18 CSAPA ont vu 2 116 personnes dans les EP de la région.

Tableau 26. Nombre de détenus visités par les CSAPA en établissement pénitentiaire et part de ceux pour qui il s'agit de la 1<sup>re</sup> prise en charge en addictologie en 2022

	Nombre de détenus visités	dont 1 <sup>re</sup> prise en charge en addictologie	% 1 <sup>re</sup> prise en charge en addictologie
CSAPA AIPD09	68	38	56%
CSAPA AID 11	40	0	0%
CSAPA ADDICTIONS France AUDE	209	73	35%
Centre d'Alcoologie de Rodez CSAPA12	209	0	0%
CSAPA Sainte-Marie	17	10	59%
CSAPA-CHU-Nimes	125	79	63%
CSAPA Logos	19	0	0%
CSAPA Addictions Accueil Thérapeutique	68	0	0%
CSAPA ANPAA 31	29	0	0%
Clémence-Isaure	21	0	0%
CSAPA Entr'acte	385	205	53%
CSAPA Épisode	338	197	58%
CSAPA Mende	82	0	0%
Casa 65	102	55	54%
Centre d'Alcoologie de Perpignan	166	0	0%
CSAPA ANPAA 81	83	39	47%
CSAPA EAID	132	0	0%
CSAPA du CH Montauban	123	62	50%
<b>Ensemble (n=18)</b>	<b>2 216</b>	<b>758</b>	<b>34%</b>

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

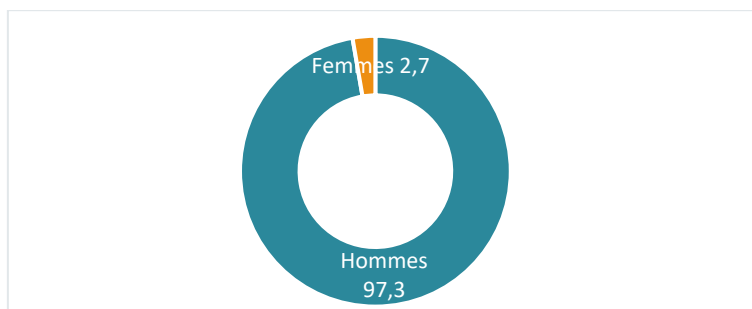
En 2022, plus de 2 200 détenus ont été visités par des professionnels de 18 CSAPA de la région. Pour près de 760 d'entre eux (soit 34 %), il s'agissait de la première prise en charge en addictologie.

Parmi les 18 CSAPA effectuant des visites en milieu pénitentiaire, neuf n'ont visité que des détenus ayant déjà eu une prise en charge en addictologie ; pour les neuf autres CSAPA, la part des détenus visités ayant pour la première fois une prise en charge en addictologie varie de 35 % à 63 %.

## LES PERSONNES VUES EN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE (EP)

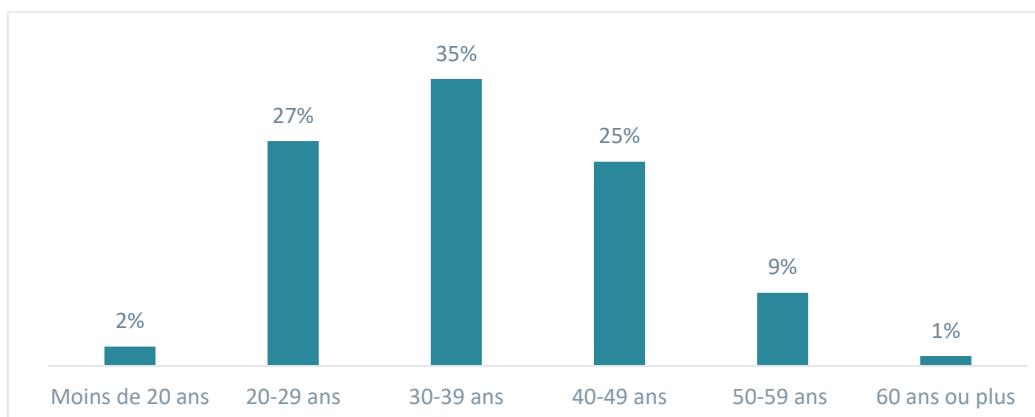
**Moins de 3 % des personnes visitées en EP par les CSAPA sont des femmes en 2022.**

Graphique 11. Répartition selon le genre des personnes en EP vues par les CSAPA en 2022 (en %)



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Graphique 12. Répartition selon l'âge des personnes en EP vues par les CSAPA en 2022 (en %)



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, près de quatre détenus sur dix visités par les CSAPA sont âgés de 30-39 ans (36 %), près de trois sur dix (27 %) sont âgés de 20-29 ans et un quart a entre 40 et 49 ans ; ainsi, près de neuf personnes visitées dans les EP sur dix (87 %) sont âgées de 20 à 49 ans.

Tableau 27. Nombre et % de personnes visitées par les CSAPA en EP selon l'origine de la demande de consultation en 2022

Origine de la demande	Nombre de détenus visités	%
Initiative du patient ou des proches	762	39
UCSA	704	36
SMPR	49	3
SPIP	269	14
Surveillants	57	3
Autre	91	5
<b>Total</b>	<b>1 932</b>	<b>100</b>
NR	284	13

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Pour les détenus dont on connaît l'origine de la demande (87 %), les deux principales sont : soit le patient lui-même ou l'un de ses proches (39 % des cas), soit l'unité sanitaire de l'établissement pénitentiaire (36 % des cas).

Ensuite, 14 % des orientations ont été faites par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et 3 % par le service médico-psychologique régional ; 57 demandes (soit 3 %) ont été faites par les surveillants et pour 5 % l'origine est « autre ».

L'origine de la demande des visites n'est pas renseignée pour 284 détenus, soit 13 % de l'ensemble des détenus visités.

Tableau 28. Nombre et % de détenus selon le produit à l'origine de la prise en charge en 2022

Produit à l'origine de la demande	Nombre de détenus	%
Alcool	902	49,3
Tabac	97	5,3
Cannabis	419	22,9
Opiacés (hors substitution détournée)	116	6,3
Cocaïne et crack	190	10,4
Amphétamines, ecstasy...	9	0,5
Médicaments psychotropes détournés	12	0,7
Traitement de substitution détourné	46	2,5
Addiction sans substance (jeu, internet, autre)	34	1,9
Autres (dont autres produits)	5	0,3
<b>Total</b>	<b>1 830</b>	<b>100,0</b>
NR	386	17,4

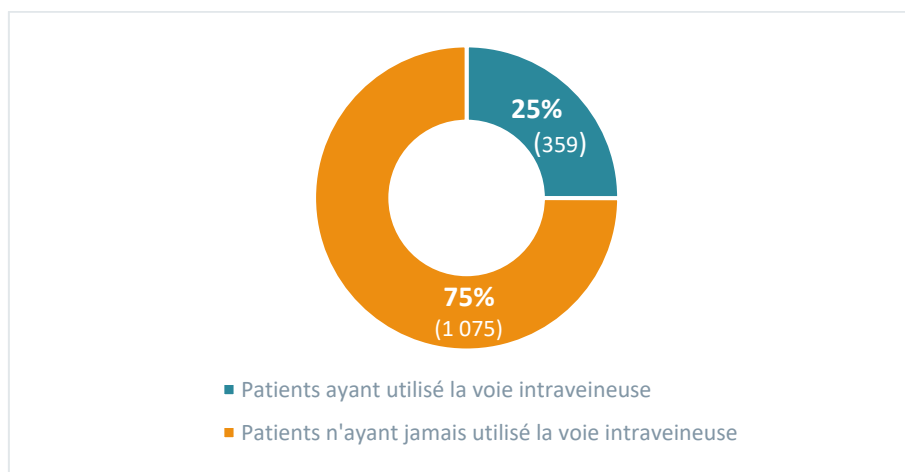
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans la plupart des cas, la demande concerne une consommation excessive d'alcool (49 %).

Ensuite, c'est la consommation de cannabis qui pose un problème (23 % des cas) et enfin, la consommation de cocaïne et/ou de crack (10 %).

On note toutefois que pour près de 400 détenus, soit une part importante de détenus visités (17 %), on ne connaît pas le produit à l'origine de la demande.

Graphique 13. Nombre et % de détenus visités par les CSAPA en 2022, ayant ou non utilisé la voie intraveineuse (n=1 434)



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi les détenus visités qui ont répondu à question, 75 % déclarent n’avoir jamais utilisé la voie intraveineuse. Toutefois, il est important de noter que cette question est non-renseignée pour 682 détenus, soit 32 % des personnes visitées dans les EP en 2022.

Tableau 29. Nombre et % de détenus visités par les CSAPA en 2022 dépistés et/ou vaccinés selon les pathologies

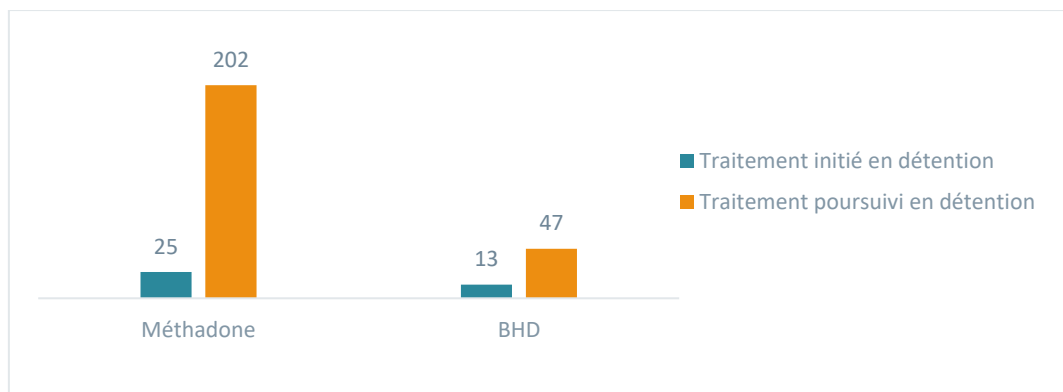
Pathologies	Nombre de détenus	%
Hépatite B : Personnes ayant bénéficié d’un dépistage gratuit	348	16,4
Personnes ayant débuté une vaccination	20	0,9
Personnes ayant complété le schéma vaccinal	15	0,7
Hépatite C : Personnes ayant bénéficié d’un dépistage gratuit	213	10,1
VIH : Personnes ayant bénéficié d’un dépistage gratuit	212	10,0

Source : Rapport d’activité des CSAPA d’Occitanie 2022 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

En 2022, parmi les détenus visités en EP par les CSAPA, 16 % ont bénéficié d’un dépistage gratuit de l’hépatite B, 10 % d’un dépistage gratuit pour l’hépatite C et 10 % d’un dépistage gratuit du VIH.

Ces parts sont plus faibles que celles observées en 2021 (respectivement, 24 %, 15 % et 16 %) alors que la part des détenus pour lesquels il s’agit de la première intervention en addictologie est plus importante en 2022 (34 %) qu’en 2021 (20 %). Cette différence peut-être simplement due au hasard si l’on considère qu’un détenu peut être pris en charge pour la première fois en addictologie et avoir déjà réalisé certains dépistages avant cette prise en charge.

Graphique 14. Nombre de détenus visités par les CSAPA en 2022 ayant bénéficié d’un traitement aux opiacés



Source : Rapport d’activité des CSAPA d’Occitanie 2022 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

En 2022, 287 détenus visités par les CSAPA suivent un traitement aux opiacés (227 sont sous méthadone et 60 sous BHD), soit 14 % de l’ensemble des détenus visités (respectivement, 11 % et 3 %), part plus importante qu’en 2021 (8 %, respectivement, 4,3 % et 4 %) essentiellement pour les détenus sous méthadone.

Parmi eux, 38 détenus (25 pour la méthadone et 13 pour le BHD) ont initié leur traitement en prison, soit 13 % des bénéficiaires d’un traitement aux opiacés (contre 26 % en 2021).

## L'ACTIVITÉ DES PROFESSIONNELS INTERVENANTS

Tableau 30. Nombre de consultations et nombre de détenus consultés par les différents professionnels des CSAPA dans l'EP en 2022

Professionnels	Nombre de consultations-entretiens	Nombre de patients détenus	Nb moyen de consult./entret. par patient	% des détenus consultés (n-2 216)
Médecins	184	92	2,0	4%
Psychiatres	296	118	2,5	6%
Infirmiers	276	153	1,8	7%
Psychologues	573	166	3,5	8%
Assistants sociaux	1 291	546	2,4	26%
Éducateurs spécialisés	3 617	1 320	2,7	62%
Animateurs	0	0	0,0	0%
Autres *	174	125	1,4	6%
<b>Total consultations / entretiens</b>	<b>6 411</b>			

\* Autres = 174 CEFS déclarés par un seul CSAPA

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, 6 411 consultations/entretiens de professionnels des CSAPA d'Occitanie ont été effectués auprès de détenus d'établissements pénitentiaires de la région.

Plus de la moitié de ces entretiens ont été réalisés par les éducateurs spécialisés (3 617) et ont concerné 1 320 détenus, ce qui représente une moyenne de 2,7 visites par détenu. Ainsi, parmi les détenus visités, 62 % l'ont été par un éducateur spécialisé.

Ensuite, ce sont les assistants sociaux qui ont réalisé le plus grand nombre de visites en EP (1 291) qui ont concerné 546 détenus, soit une moyenne de 2,4 visites par détenu. Ces détenus représentent 26 % de l'ensemble des personnes visitées dans les EP par les CSAPA.

Le nombre de visites des psychologues (573) est moins élevé que celui des deux précédents professionnels et concerne moins de détenus (166), mais le suivi est plus fréquent avec une moyenne de 3,5 visites par détenu.

Les médecins ont effectué 184 consultations auprès de 92 détenus, soit une moyenne de 2 visites par patient ; ces patients ne représentent que 4 % des détenus visités par les CSAA dans les centres de détentions en 2022.

Tableau 31. Types d'activités thérapeutiques de groupe et participation des détenus dans les EP visités par les CSAPA en 2022

Activité thérapeutique	Nb d'activités de groupe	Nb de réunions des groupes	Nb de détenus participants	% de détenus participants
Groupes de parole	6	21	57	2,7
Groupes d'information	5	28	158	7,5
Ateliers d'activité artistique	0	/	/	/
Ateliers d'activité corporelle	2	2	14	0,7

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans les EP visités en 2022 par les professionnels des CSAPA, les activités thérapeutiques existantes sont les groupes de parole, les groupes d'information ainsi que des ateliers d'activité corporelle ; aucun atelier d'activité artistique n'est mis en place. Ainsi près de 158 détenus ont participé aux groupes d'information, 57 ont participé aux groupes de parole et 14 aux ateliers d'activité corporelle, ce qui a concerné, respectivement, 7,5 %, 2,7 % et 0,7 % des détenus visités pendant l'année.

Tableau 32. Nombre de professionnels des CSAPA intervenant dans les EP (en ETP) en 2022

Professionnels	Salariés (en ETP)	Mis à disposition (en ETP)	Ensemble (en ETP)
Médecins	0,3	0	0,3
Psychologues	0,9	0	0,9
Infirmiers	0,6	0	0,6
Éducateurs spécialisés	4,8	0	4,8
Autres (précisez)	1,6	0	1,6
<b>Total</b>	<b>8,1</b>	<b>0</b>	<b>8,1</b>

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Tous les professionnels qui sont intervenus dans les EP (8,4 ETP) sont des salariés des CSAPA.

Comme on l'a vu précédemment, ce sont les éducateurs spécialisés qui sont intervenus le plus souvent auprès des détenus, représentant 4,8 ETP et ensuite les professionnels « Autres » représentant 1,8 ETP.

Concernant la catégorie «Autres» qui représente 1,8 ETP, les professionnels qui ont été précisés sont des travailleurs sociaux autres que les éducateurs spécialisés, les assistants sociaux et les conseillers en économie sociale et familiale.

Pour les intervenants en EP, le nombre total d'heures d'intervention en prison s'élève à 995 heures par mois, soit une moyenne de 66 heures mensuelles pour les 15 CSAPA qui ont répondu à la question : le nombre d'heures déclarées par ces CSAPA varie de 16 heures par mois (ANPAA 31 qui intervient dans les EP de Seysses et de Muret) à 200 h par mois (CSAPA Entr'acte qui intervient dans l'EP de Béziers) ; pour les 13 autres CSAPA, les heures d'intervention sont comprises entre 18 et 30 heures (4/13 CSAPA) et entre 60 et 91h heures (9/13 CSAPA).

## LES SORTANTS

### Parmi les personnes vues en EP par les CSAPA, 576 sont sorties en 2022

Tableau 33. Nombre et % de détenus visités par les CSAPA et sortant de l'EP, selon leur orientation à la sortie en 2022

Patients sortants selon leur orientation	Nombre de détenus	%
CSAPA intervenant en EP	178	31%
Autre CSAPA ambulatoire	157	27%
CSA avec hébergement	2	0%
Établissement sanitaire (hospitalisation, SSR)	27	5%
Médecin de ville	39	7%
Autre (précisez)	59	10%
Sans orientation	114	20%
<b>Total</b>	<b>576</b>	<b>100%</b>

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

L'orientation des personnes à la sortie des établissements pénitentiaires est connue pour 90 % des détenus visités par les CSAPA (524) : plus de la moitié (58 %) sont orientés, soit vers le CSAPA qui les a visités en EP (31 %), soit vers un autre CSAPA ambulatoire (27 %).

Toutefois, 2 sur 10 (20 %) sortent sans orientation.

## 5/ LES ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT DANS LES CSAPA EN OCCITANIE EN 2022

L'arrêt de la consommation de drogue représente un grand changement dans la vie d'une personne dépendante. Cette rupture avec le produit peut nécessiter un accompagnement au long cours, le temps de consolider l'arrêt et de retrouver un équilibre ainsi que certains repères qui ont pu manquer durant les années de consommation.

C'est pour répondre à ce besoin que différents types de structures accueillent les usagers après leur sevrage pour des soins résidentiels.

Ce type d'aide repose sur le principe du changement de cadre, parfois sur l'éloignement, et sur un programme thérapeutique destiné à renforcer les compétences de la personne.

Il existe des lieux d'accueil individuels (appartements thérapeutiques, familles d'accueil) ou collectifs (centres thérapeutiques résidentiels, services de soins de suite et de réadaptation, communautés thérapeutiques).

Au sein de l'ensemble des établissements CSAPA d'Occitanie, on peut recenser :

- 8 services d'appartements thérapeutiques relais ;
- 6 centres thérapeutiques résidentiels ;
- 2 réseaux de familles d'accueil ;
- 2 services d'hébergement d'urgence et de transition ;
- 1 service de nuitées d'hôtel.

### LES APPARTEMENTS THÉRAPEUTIQUES RELAIS (ATR)

Ce sont des logements individuels gérés par des CSAPA, mis à la disposition des personnes en démarche de soin et suffisamment autonomes pour assumer les tâches du quotidien.

La durée du séjour est limitée à quelques mois et une participation financière est demandée à la personne accueillie. Elle peut ainsi (ré)expérimenter une vie indépendante tout en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe du CSAPA coordinateur.

Un référent suit la personne durant toute la durée de son séjour. Il se déplace dans le logement et reçoit le locataire au centre. Le résident a aussi accès à l'ensemble des services proposés par le CSAPA (activités thérapeutiques, consultations, groupes de parole...).

En 2022, les 8 ATR des CSAPA d'Occitanie se répartissent sur cinq départements :

- 2 dans l'Aude
- 1 dans le Gard
- 2 en Haute-Garonne
- 2 dans l'Hérault
- 1 dans le Lot

*Les données observées en 2022, comme en 2021, ne pourront être comparées aux années précédentes, les données de 2020 comme celles de 2019 étant incomplètes (seulement 6 des 8 ATR avaient rempli le questionnaire).*



## 95 personnes accueillies dans ces ATR en 2022.

Tableau 34. Activité des ATR rattachés aux CSAPA d'Occitanie en 2022

	Nb de places	Nb de patients hébergés	Nb de personnes par place	Durée moyenne d'un séjour (en jours)
AID – 11	8	3	0,4	224
Intermède -11	12	19	1,6	158
Les Capitelles - 30	6	9	1,5	224
Service Accueil Soins - 31	12	18	1,5	182
Clémence Isaure -31	10	14	1,4	266
Arc en ciel -34	6	11	1,8	244
Entr'actes - 34	8	8	1,0	234
Le Peyry - 46	8	13	1,6	353
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>95</b>	<b>1,4</b>	<b>230</b>

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, les ATR d'Occitanie proposaient 70 places et ont accueilli 95 patients, soit une moyenne de 1,4 patient par place.

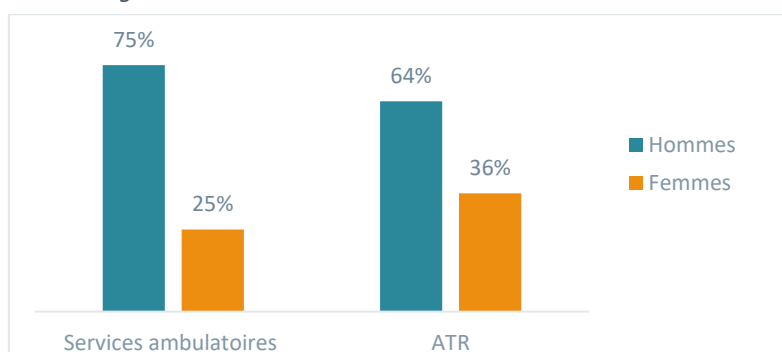
Le nombre de personnes hébergées par place disponible varie de 0,4 à 1,8 selon les ATR. Comme pour les années précédentes, on note qu'il n'y a qu'un seul dispositif dans lequel l'ensemble des places disponibles n'a pas été occupé (l'ATR rattaché au CSAPA de l'Aude AID 11).

La durée des séjours étant limitée à quelques mois, on compte une durée moyenne globale de 230 jours (soit de 7,5 mois) pour les 95 séjours effectués au cours de l'année.

Cette durée moyenne varie en fonction des ATR : de 158 jours (environ 5 mois) à 353 jours (près de 12 mois). Elle est généralement inférieure à 300 jours et pour les 6 autres ATR, elle varie de 182 à 266 jours.

## 36 % des personnes reçues dans ces ATR sont des femmes.

Graphique 15. Répartition des patients reçus dans les CSAPA d'Occitanie selon leur genre en 2022

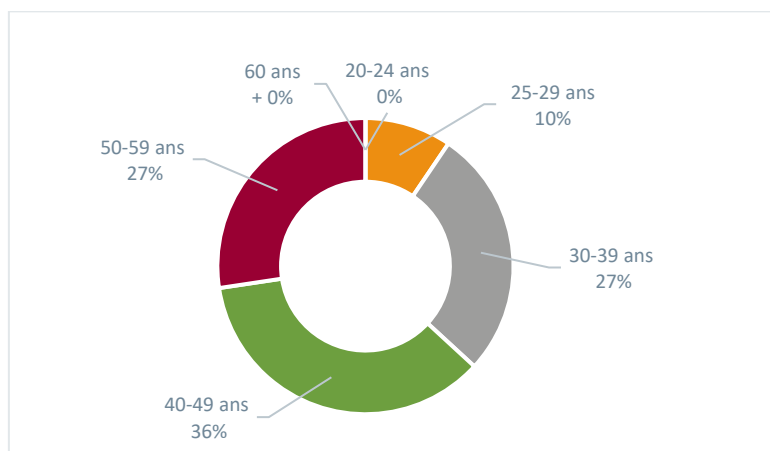


Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, les femmes représentent plus d'un tiers des personnes accueillies dans les ATR (36 %), soit une part plus élevée que dans les services ambulatoires des CSAPA (25 %) ; cette part est plus élevée qu'en 2021 (30 %).

## La grande majorité des personnes hébergées sont âgées de 30 à 59 ans (96 %)

Graphique 16. Répartition des personnes reçues au sein des ATR d'Occitanie selon leur âge en 2022 (n=95)



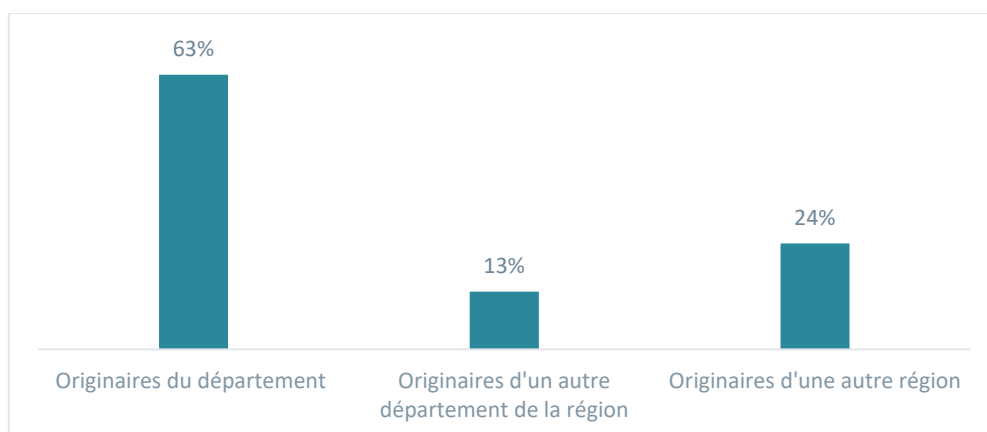
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022 et contrairement à ce qui a été observé les années précédentes, aucune des 95 personnes accueillies dans les ATR des CSAPA n'est âgée de moins de 25 ans et aucune n'est âgée de plus de 60 ans ; ainsi la plupart des patients sont âgés de 40-49 ans (36 %), plus d'un quart est âgé de 30-39 ans (27 %) et plus d'un quart également est âgé de 50-59 ans (27 %).

L'âge moyen des patients reçus dans les ATR d'Occitanie est de 42,9 ans en 2022, légèrement plus faible qu'en 2021 (43,8 ans) et toutefois plus élevé qu'en 2020 (41,7 ans), en 2019 (41,1 ans) ou 2018 (39 ans).

## 63 % des patients hébergés en ATR sont dans leur département d'origine en 2022

Graphique 17. Provenance des personnes reçues dans les ATR d'Occitanie en 2022 (n=91)

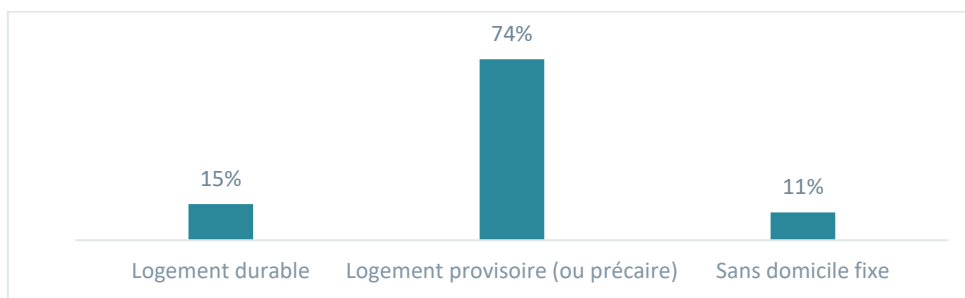


Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Plus de six patients sur dix sont originaires du département où ils sont accueillis, 13 % sont originaires d'un autre département d'Occitanie et près d'un quart (24 %) viennent d'une autre région. Ainsi, la part des Occitans accueillis est de 76 % en 2022.

## Des patients en situation de précarité financière importante : plus de huit sur dix sont sans logement durable et plus des deux tiers vivent avec des minima sociaux.

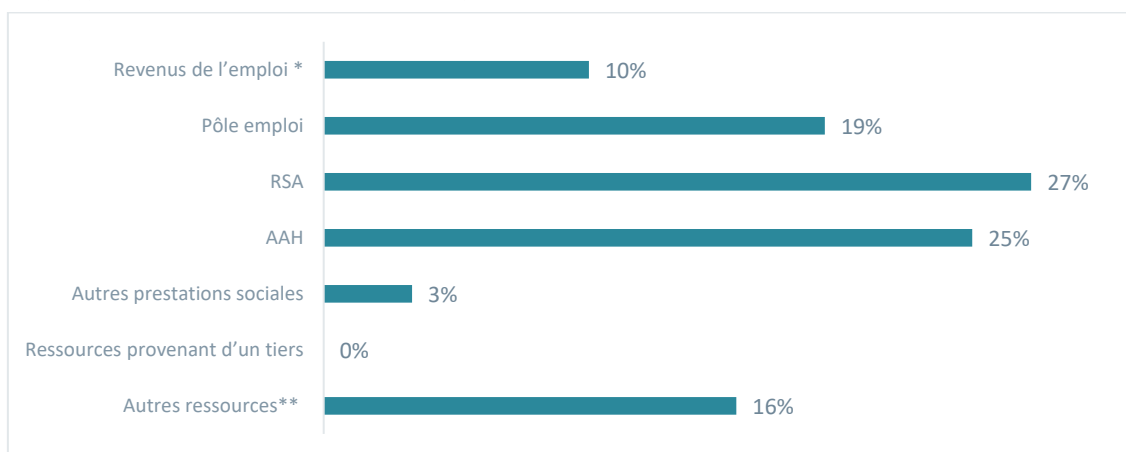
Graphique 18. Le logement des personnes reçues au sein des ATR d'Occitanie en 2022 (n=88)



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Plus de huit personnes sur dix (82 %) reçues dans les ATR d'Occitanie n'ont pas de logement durable : 61 % sont dans des logements provisoires ou précaires et 21 % sont sans domicile fixe.

Graphique 19. Origine des ressources des personnes reçues au sein des ATR d'Occitanie en 2022 (n=89)



\* y compris retraites et pensions d'invalidité \*\* y compris les personnes sans revenu  
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

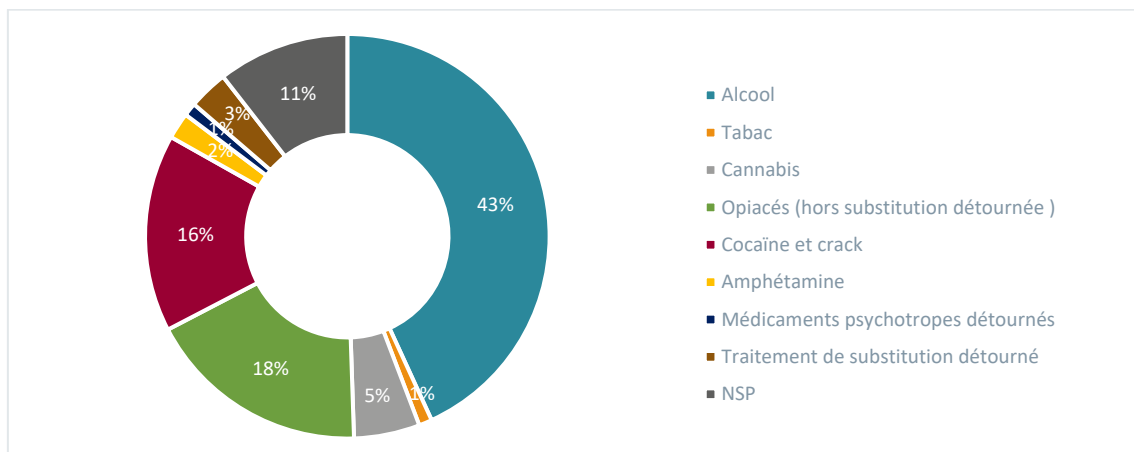
En 2022, plus de la moitié (55 %) des patients reçus dans les ATR vit de minima sociaux ou de prestations sociales.

Près de trois patients sur dix (29 %) ont des revenus liés à l'emploi (soit un salaire, une pension de retraite ou une pension d'invalidité, soit un revenu versé par Pôle emploi) ; cette part est identique à celle observée parmi les personnes accueillies dans les services ambulatoires des CSAPA en 2022 (cf. p.9).

Une part relativement importante des personnes accueillies ont d'autres ressources (16 % contre 9 % en 2021) alors qu'aucune ne mentionne des ressources provenant d'un tiers (contre 3 % en 2021).

*Soulignons que les ATR sont en lien étroit avec les établissements ambulatoires qui portent ces services. L'analyse des rapports d'activité ne permet pas d'aller plus loin dans l'étude de ces articulations. Un approfondissement serait pourtant nécessaire pour une meilleure compréhension des profils et des parcours des personnes reçues.*

Graphique 20. Répartition des personnes reçues selon les produits à l'origine de l'accompagnement en ATR en Occitanie en 2022 (n=95)



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, la consommation excessive d'alcool est à l'origine de l'accueil en ATR de plus de 4 patients sur 10 (43 %), part plus faible qu'en 2021 (53 %).

Vient ensuite celle des opiacés (pour 18 % des patients), puis celle de la cocaïne et du crack (16 %).

Le détournement des traitements de substitution aux opiacés compte pour 3 % des causes de prise en charge, moins qu'en 2021 (5 %) ; la consommation du cannabis concerne 5 % des patients et celle de médicaments psychotropes détournés 3 % des patients ; enfin, 2 % des patients ont été accueillis pour consommation d'amphétamine et 1 % pour la consommation de tabac.

Toutefois, on note que la consommation à l'origine de l'accueil est inconnue pour 11 % des patients en 2022 (contre 0 % en 2021).

## LES CENTRES THÉRAPEUTIQUES RÉSIDENTIELS (CTR)

Les centres thérapeutiques résidentiels (CTR) accueillent les personnes sevrées ou sous traitement de substitution, durant 6 mois à un an, afin de les aider à stabiliser l'arrêt de leur(s) consommation(s) et à retrouver un équilibre.

La personne réapprend à vivre avec les autres, participe aux tâches de la vie quotidienne avec ses pairs (préparation des repas, entretien...). Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un projet thérapeutique propre à chaque lieu. Certains CTR ont une approche centrée sur les activités sportives, d'autres sur des activités comme l'élevage ou le jardinage. Les journées sont organisées entre des ateliers, des groupes de parole, et des temps libres ou d'accompagnement individuel. Les équipes qui interviennent dans ces lieux sont composées d'éducateurs, d'animateurs, de psychologues... afin de favoriser d'une part, le changement d'environnement et d'autre part, le choix d'un lieu selon son projet thérapeutique ; l'orientation en CTR est nationale.

En 2022, on dispose des données des six CTR d'Occitanie :

- 2 dans le Gard
- 1 en Haute-Garonne
- 1 dans l'Hérault
- 1 dans le Lot
- 1 dans les Pyrénées-Orientales

Tableau 35. Capacité d'accueil et accueil dans les centres thérapeutiques résidentiels d'Occitanie en 2022

Structures	Nombre de places	Nombre de patients hébergés	Nombre de personnes par place
Blannaves - 30	23	50	2,2
Mas Saint Gilles - 30	35	58	1,7
En Boulou - 31	12	27	2,3
Le Kaléidoscope - 34	12	15	1,3
Le Peyry - 46	15	54	3,6
Le Ribéral L'Oliveraie - 66	10	34	3,4
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>238</b>	<b>2,2</b>

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

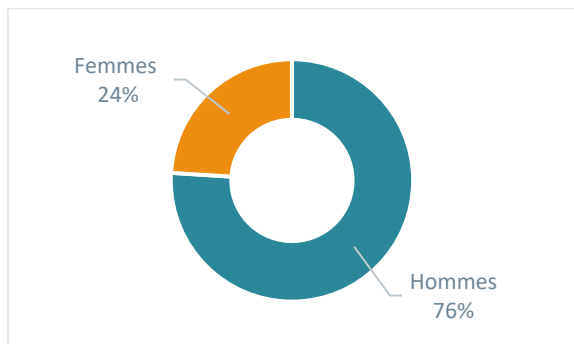
En 2022, les 6 centres proposent un total de 107 places qui ont permis d'accueillir 238 personnes.

Pour l'ensemble de ces CTR, chaque place a été occupée en moyenne 2,2 fois au cours de l'année. Ce nombre de personnes par place varie de 1,3 (dans le CTR le Kaléidoscope) à 3,6 (dans le CTR Le Peyry) traduisant ainsi des durées moyennes de séjour très variables selon les dispositifs.

En effet, pour ces dispositifs, la durée moyenne globale des séjours est de 3,8 mois, variant de moins de deux mois dans le CTR Le Ribéral l'Oliveraie (1,9 mois), à plus de six mois dans les CTR du CSAPA Mas Saint-Gilles (6,3 mois).

## 76 % des personnes reçues sont des hommes, 24 % sont des femmes

Graphique 21. Répartition hommes/femmes au sein des CTR d'Occitanie en 2022 (n=223)

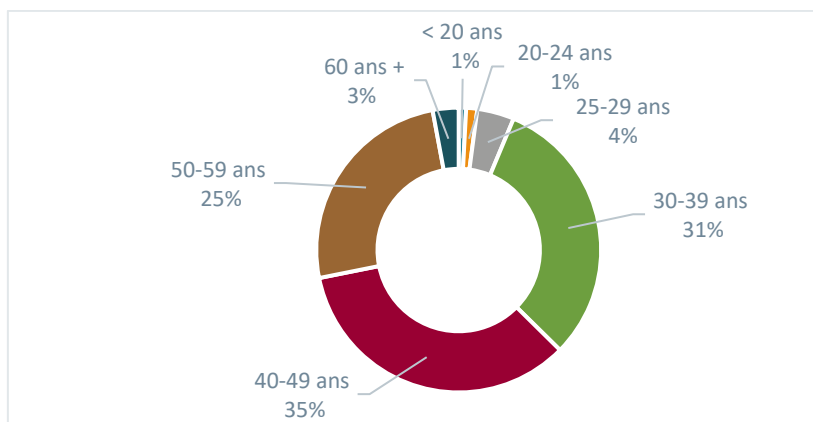


Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022  
Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, la part de femmes accueillies dans les CTR de la région est plus élevée que l'année précédente (24 % contre 19 % e 2021).

## 65 % des patients sont âgés de 30 à 49 ans.

Graphique 22. Répartition des patients reçus dans les CTR d'Occitanie selon l'âge en 2022 (n=238)



1 CSAPA n'a pas rempli le rapport d'activité du CTR de 2022

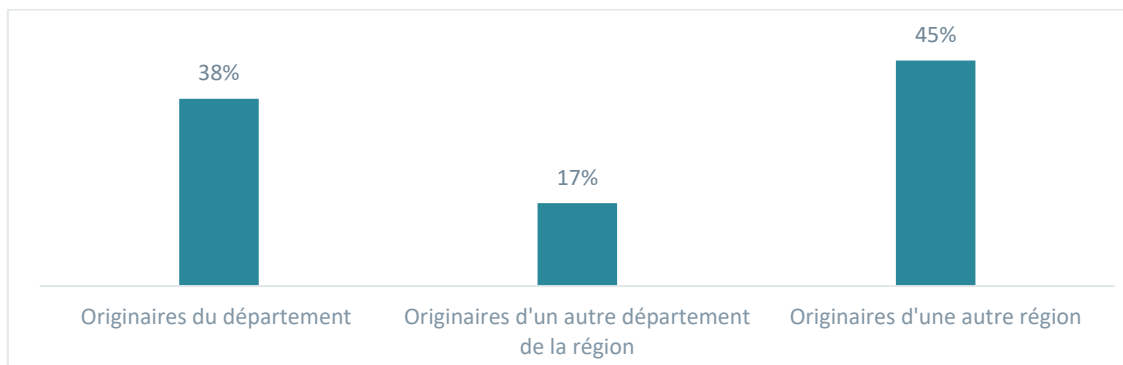
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2021 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, les personnes hébergées dans ces CTR sont relativement âgées : près des deux tiers ont plus de 40 ans (63 %), moins d'un tiers sont âgés de 30 à 39 ans (31 %) et seulement 6 % ont moins de 30 ans.

L'âge moyen des patients reçus dans ces cinq CTR d'Occitanie est de 43,2 ans en 2022.

## Plus d'une personne accueillie sur deux fait partie des habitants d'Occitanie

Graphique 23. Répartition des personnes reçues dans les CTR d'Occitanie en 2022 selon leur lieu d'origine (n=233)



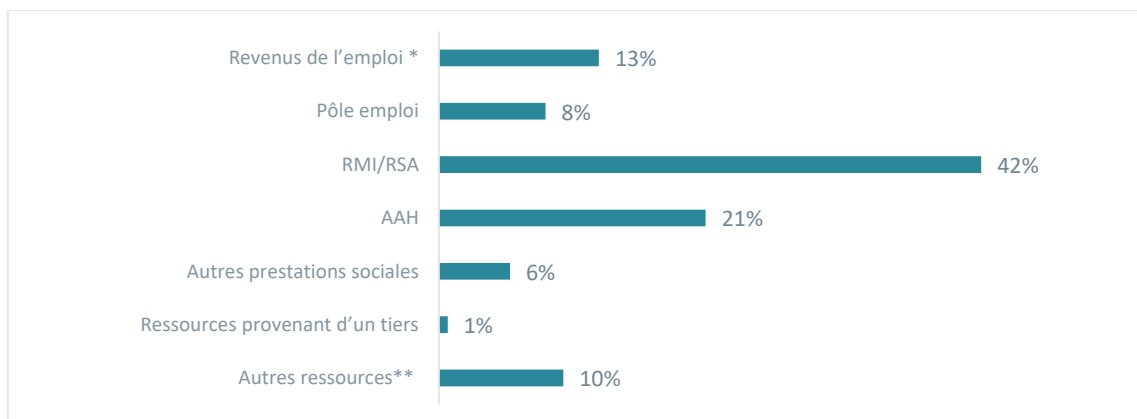
Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022, plus d'un tiers des personnes accueillies dans ces quatre CTR est originaire du département (38 %) et seulement 17 % sont originaires d'un autre département de la région (29 % en 2021). Ainsi, on compte 55 % d'Occitans parmi les personnes accueillies dans les CTR.

45 % des personnes accueillies dans les CTR d'Occitanie viennent d'une autre région. Cette part de personnes non originaires de la région, plus élevée qu'en 2021 (32 %), s'explique par l'orientation vers les CTR qui se fait non pas au niveau régional, mais au niveau national.

## Comme pour les personnes accueillies dans les ATR, la majorité des personnes reçues dans les CTR sont en situation de précarité financière.

Graphique 24. Répartition des personnes reçues dans les CTR selon le type de ressources en 2022 (n=217)



\* y compris retraites et pensions d'invalidité

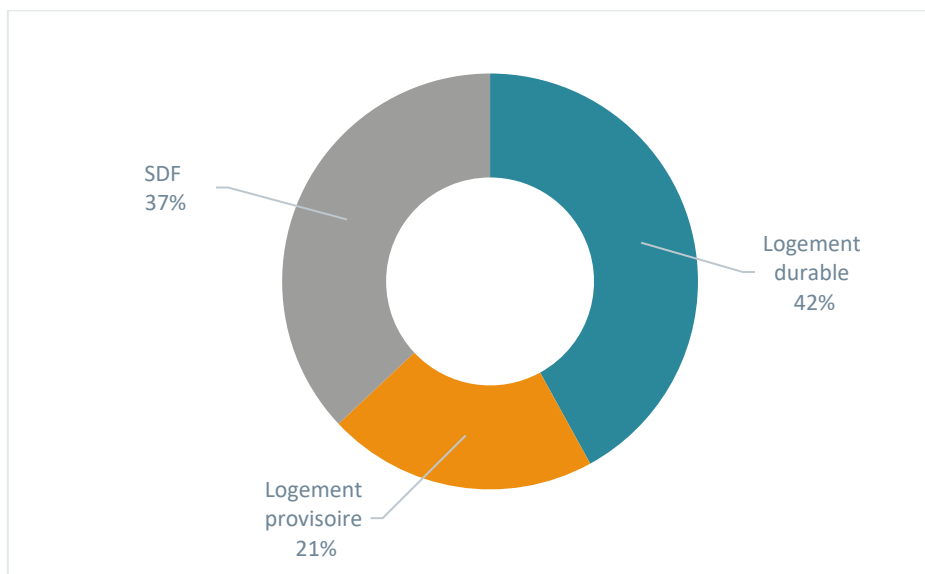
\*\* y compris les personnes sans revenu

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2022 comme en 2021, seulement 21 % des personnes accueillies dans un des quatre CTR ont des revenus liés à l'emploi (soit un salaire, une pension de retraite ou une pension d'invalidité, soit un versement de Pôle emploi) alors que cette part est de 57 % pour les personnes accueillies dans les services ambulatoires des CSAPA (voir p.9).

La majorité des personnes accueillies vit avec des minima sociaux (69 %).

Graphique 25. Répartition des personnes reçues au sein des CTR d'Occitanie selon le type de logement en 2022 (n=213)



Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2021 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Seulement 42 % des patients bénéficient d'un logement durable alors que 21 % vivent dans des logements précaires (27 % en 2021) et que 37 % sont sans domicile fixe, plus qu'en 2021 (29 %).

### Plus de 151 000 consultations réalisées par les professionnels intervenant dans les CTR en 2022.

Tableau 36. Activités au sein des CTR selon les professionnels auprès des personnes accueillies en 2022

Professionnels	Consultations	Patients	Nb moyen de consultations par patient
Médecins	2 645	224	12
Psychiatres	395	42	9
Infirmiers	117 818	237	497
Psychologues	2 363	225	11
Assistants sociaux	1 855	132	14
Éducateurs spécialisés	24 789	180	138
Animateurs	1 160	29	40
Autres*	11	nr	/
<b>Total</b>	<b>106 259</b>	<b>484</b>	<b>220</b>

\*un seul CTR déclare des consultations d'autre professionnel mais sans renseigner le nombre de patients concernés

Source : Rapport d'activité des CSAPA d'Occitanie 2022 - Exploitation CREA-ORS Occitanie



Ce nombre important de consultations réalisées par l'ensemble des professionnels auprès des personnes accueillies dans les CTR reflète la dimension médico-psychosociale de ces dispositifs.

En effet, pour l'ensemble des professionnels intervenus dans l'année, on compte une moyenne d'environ 141 consultations par patient, suivi nettement plus important que celui des services ambulatoires où la moyenne est d'environ 8 consultations par patient en 2022.

Ce sont les infirmiers et les éducateurs qui sont les plus mobilisés auprès des personnes reçues en 2022, comme les années précédentes.

## LES FAMILLES D'ACCUEIL

Ce type d'aide repose sur l'hypothèse que le rythme et l'entourage d'une famille peuvent aider l'utilisateur à retrouver un équilibre et des repères après son sevrage. Les familles d'accueil sont souvent investies dans des activités associatives dans lesquelles le résident peut trouver sa place, se sentir utile. La personne dispose de son propre espace mais se conforme aux exigences de la vie de famille. La famille est formée et indemnisée. L'équipe du CSAPA coordinateur assure le suivi de la famille et de la personne accueillie.

Dans la région, 21 places de famille d'accueil sont déployées en 2022, au sein de deux centres : Clémence Isaure (15 places) et Le Peyry (6 places soit une de plus qu'en 2021).

En 2022, ces places ont concerné 34 personnes. Parmi elles, 9 % ont moins de 30 ans, 29 % ont entre 30 et 39 ans et 62 % ont plus de 40 ans, part plus élevée qu'en 2021 (59 %).

Plus du tiers des personnes accueillies dans les familles d'accueil sont des femmes (35 %).

## 6/ LES CHIFFRES CLÉS CONCERNANT LES CSAPA OCCITANS EN 2022

Pour la huitième année consécutive, le CREAI-ORS Occitanie réalise l'analyse des rapports d'activité des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Les trois modalités d'intervention sont présentées dans ce dossier : les services ambulatoires, les consultations jeunes consommateurs et les services résidentiels.

### Services Ambulatoires

37 services composent l'offre régionale sur l'ensemble des 13 départements, mais en 2022 (comme en 2021), seuls **36 CSAPA** ont rempli le rapport d'activité.

Quelques chiffres clés pour ces 36 dispositifs :

- 29 369 personnes sont reçues par l'ensemble des services (+3 % comparé à 2021) ;
- 43 % sont des nouveaux patients ;
- 75 % des personnes reçues sont des hommes ;
- 52 % des personnes de la file active ont un âge compris entre 30 et 49 ans (61 % en 2021) ;
- 57 % des personnes reçues dans les CSAPA d'Occitanie ont des revenus liés à l'emploi ;
- 82 % des personnes reçues au sein des CSAPA déclarent vivre dans un logement durable ;
- 46 % des demandes sont en lien avec des problèmes d'alcool ;
- 2 446 patients ont initié un sevrage, soit 8 % des personnes accueillies (9 % en 2021) ;
- 27 100 seringues ont été distribuées par les CSAPA (9 300 de plus qu'en 2021, soit +52 %) ;
- 256 ETP déclarés pour les fonctions d'intervention ayant réalisé 227 798 consultations ;
- 992 euros est le coût médian par personne prise en charge (949 euros en 2021).

### Consultations jeunes consommateurs

28 Consultations jeunes consommateurs (CJC) sont portées administrativement par des CSAPA en Occitanie, mais en 2022, seules **26 CJC** ont été renseignées. Les CJC portées administrativement par un établissement sanitaire ne sont pas prises en compte.

Quelques chiffres clés toutefois pour ces 26 dispositifs :

- 2 379 jeunes de moins de 25 ans ont été reçus ;
- 423 personnes de l'entourage ont été reçues ;
- 3 CJC reçoivent plus de 200 et moins de 300 jeunes, 5 en reçoivent entre 100 et 199 alors que 18 CJC en reçoivent moins de 100 ;
- 89 % des jeunes sont reçus seuls ;
- 47 % des demandes concernent le cannabis ;
- 43,6 ETP interviennent dont 13,4 ETP de psychologues, 10,8 ETP d'éducateurs et 10,7 ETP d'infirmiers.

## Interventions en milieu carcéral

En 2022, 18 CSAPA ont déclaré être intervenus en établissement pénitentiaire (EP). À l'exception des départements du Gers et du Lot, au moins un EP de chaque département a été visité par un CSAPA.

Quelques chiffres clés :

- 2 216 détenus ont été visités ; il s'agissait d'une première prise en charge en addictologie pour 34 % d'entre eux ;
- La grande majorité sont des hommes (97 %) et pour près des deux tiers des personnes âgées de moins de 40 ans (64 %) ;
- Dans près de 8 cas sur dix (75 %) c'est le détenu, ou un de ses proches, qui est à l'origine de la demande (39 %) ou bien l'unité sanitaire de l'établissement pénitentiaire (36 %) ;
- En 2022, les différents professionnels intervenants ont réalisé plus de 6 400 consultations ou entretiens auprès des détenus : 62 % des détenus visités ont eu des entretiens avec un éducateur spécialisé (2,7 entretiens par détenu en moyenne), 26 % avec un assistant social (2,4 entretiens en moyenne), 8 % avec un psychologue (3,8 entretiens en moyenne), 7 % avec un infirmier (1,8 entretien en moyenne) ; 6 % ont eu des consultations de psychiatre (2,5 fois en moyenne) et 4 % des consultations de médecin (2 fois en moyenne).
- L'ensemble des professionnels étant intervenus dans les EP sont des salariés des CSAPA et représentent 8,1 ETP.
- Parmi les détenus visités, 576 sont sortis en 2022, et plus de la moitié (58 %) de ceux dont on connaît l'orientation sont allés, soit dans un autre CSAPA ambulatoire (31 %), soit dans un CSAPA intervenant en EP (27 %) ; 20 % sont sortis sans orientation.

## Services Hébergement

La région compte huit appartements thérapeutiques relais (ATR) et six centres thérapeutiques résidentiels (CTR) en 2022, comme en 2021.

- Les huit ATR de la région ont rempli le questionnaire : ils sont dotés de 70 places et ont reçu 95 personnes en 2022, pour un total de près de 21 860 jours d'hébergement.
- Les six CTR disposent de 107 places et ont reçu 238 personnes en 2022.

## 7/ TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Les tableaux

Tableau 1. Caractéristiques de la file active des CSAPA d'Occitanie en 2022 (n=36).....	4
Tableau 2. File active des CSAPA d'Occitanie en 2021 et en 2022 et pourcentage d'évolution (n=36) .....	4
Tableau 3. Nombre et file active des CSAPA dans les départements d'Occitanie en 2022 (n=36) .....	6
Tableau 4. Répartition des patients reçus dans les CSAPA d'Occitanie selon le département et selon leurs ressources en 2022* (n=24 882) .....	9
Tableau 5. Répartition des personnes reçues dans les CSAPA d'Occitanie selon leur type de logement et selon le département en 2022* (n= 25 700).....	10
Tableau 6. Répartition des personnes reçues dans 36 CSAPA ambulatoires d'Occitanie selon leur logement et par type d'établissement en 2022* (n=25 700).....	11
Tableau 7. Répartition des personnes reçues au sein des CSAPA selon l'origine de l'orientation en 2022* .....	12
Tableau 8. Part des personnes orientées par les services de la justice dans les CSAPA d'Occitanie en 2022* .....	12
Tableau 9. Nombre de personnes de l'entourage accueillies en 2022 et part de cet accueil dans l'activité des CSAPA, selon leur spécialité (n=35*) .....	14
Tableau 10. Répartition des personnes de l'entourage des patients reçues dans les CSAPA d'Occitanie de 2018 à 2022 selon les professionnels (2022 n=1 747) .....	14
Tableau 11. Nombre patients, nombre de personnes de l'entourage des patients reçues et part de cet accueil dans la file active globale des CSAPA ambulatoires d'Occitanie en 2022 .....	15
Tableau 12. Répartition des produits à l'origine de la prise en charge des patients selon les spécialités des CSAPA ambulatoires en Occitanie en 2022* (n=26 474).....	16
Tableau 13. Nombre et part des ETP au sein des CSAPA ambulatoires d'Occitanie en 2022 et part en 2021 et 2020.....	20
Tableau 14. L'activité des professionnels (hors fonctions support) au sein des CSAPA d'Occitanie en 2022 .....	20
Tableau 15. Les ETP des professionnels intervenant au sein des différents CSAPA d'Occitanie en 2022 (hors fonctions support).....	21
Tableau 16. Les stratégies de sevrage au sein des centres CSAPA en ambulatoire en 2022 .....	22
Tableau 17. Part des personnes sous traitement de substitution aux opiacés selon le type de traitement et selon le type de CSAPA ambulatoire, en Occitanie en 2022* .....	23
Tableau 18. Part des personnes sous traitement de substitution aux opiacés selon le département d'implantation des CSAPA d'Occitanie en 2022 .....	23
Tableau 19. Pourcentage de personnes dépistées parmi les personnes reçues au sein des CSAPA d'Occitanie de 2019 à 2022* selon le type de dépistage .....	24
Tableau 20. Nombre de jeunes consommateurs et de personnes de l'entourage reçus dans les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2022* .....	27
Tableau 21. Les jeunes consommateurs reçus et les actes effectués selon les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2022 (n=26) .....	29
Tableau 22. Les personnes de l'entourage reçues et les actes effectués selon les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2022 (n=26) .....	30
Tableau 23. Répartition des produits considérés comme les plus dommageables consommés par les jeunes reçus dans les CJC portées par les CSAPA d'Occitanie en 2022 et de 2019 à 2021 .....	31
Tableau 24. Répartition des jeunes consommateurs ayant consulté dans une CJC d'Occitanie portée par un CSAPA, selon le type d'orientation en 2022* .....	32

Tableau 25. La répartition des ETP par profession dans les CJC d'Occitanie portées par les CSAPA en 2022.....	33
Tableau 26. Nombre de détenus visités par les CSAPA en établissement pénitentiaire et part de ceux pour qui il s'agit de la 1 <sup>re</sup> prise en charge en addictologie en 2022.....	35
Tableau 27. Nombre et % de personnes visitées par les CSAPA en EP selon l'origine de la demande de consultation en 2022.....	36
Tableau 28. Nombre et % de détenus selon le produit à l'origine de la prise en charge en 2022.....	37
Tableau 29. Nombre et % de détenus visités par les CSAPA en 2022 dépistés et/ou vaccinés selon les pathologies.....	38
Tableau 30. Nombre de consultations et nombre de détenus consultés par les différents professionnels des CSAPA dans l'EP en 2022.....	39
Tableau 31. Types d'activités thérapeutiques de groupe et participation des détenus dans les EP visités par les CSAPA en 2022.....	39
Tableau 32. Nombre de professionnels des CSAPA intervenant dans les EP (en ETP) en 2022.....	40
Tableau 33. Nombre et % de détenus visités par les CSAPA et sortants de l'EP, selon leur orientation à la sortie en 2022.....	41
Tableau 34. Activité des ATR rattachés aux CSAPA d'Occitanie en 2022.....	43
Tableau 35. Capacité d'accueil et accueil dans les centres thérapeutiques résidentiels d'Occitanie en 2022.....	47
Tableau 36. Activités au sein des CTR selon les professionnels auprès des personnes accueillies en 2022.....	50

## Les figures

Graphique 1. Répartition des personnes accueillies dans les CSAPA d'Occitanie en 2022* selon leur âge.....	7
Graphique 2. Répartition des personnes accueillies dans les CSAPA selon leur âge et selon le type de dispositif en 2022*.....	7
Graphique 3. Estimation des taux de personnes reçues dans 36 CSAPA d'Occitanie, par département et pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans en 2022*.....	8
Graphique 4. Répartition des patients reçus dans 36 CSAPA d'Occitanie selon leurs ressources et selon le type d'établissement en 2022* (n=24 882).....	10
Graphique 5. Part des produits à l'origine de la prise en charge des patients dans les CSAPA d'Occitanie en 2022*.....	17
Graphique 6. Produit le plus dommageable déclaré par les patients reçus en CSAPA en 2022*.....	18
Graphique 7. Répartition des patients accueillis selon leur usage des drogues par voie veineuse en 2022 (n=26 931)*.....	18
Graphique 8. Activité des professionnels intervenant au sein des CSAPA d'Occitanie en 2022.....	22
Graphique 9. Coût annuel moyen par patient reçu dans les services CSAPA Ambulatoires d'Occitanie en 2022* (en euros).....	25
Graphique 10. Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire des CJC portées par les CSAPA en d'Occitanie en 2022*.....	28
Graphique 11. Répartition selon le genre des personnes en EP vues par les CSAPA en 2022 (en %).....	36
Graphique 12. Répartition selon l'âge des personnes en EP vues par les CSAPA en 2022 (en %).....	36
Graphique 13. Nombre et % de détenus visités par les CSAPA en 2022, ayant ou non utilisé la voie intraveineuse (n=1 434).....	37
Graphique 14. Nombre de détenus visités par les CSAPA en 2022 ayant bénéficié d'un traitement aux opiacés.....	38
Graphique 15. Répartition des patients reçus dans les CSAPA d'Occitanie selon leur genre en 2022.....	43

Graphique 16. Répartition des personnes reçues au sein des ATR d'Occitanie selon leur âge en 2022 (n=95) .....	44
Graphique 17. Provenance des personnes reçues dans les ATR d'Occitanie en 2022 (n=91).....	44
Graphique 18. Le logement des personnes reçues au sein des ATR d'Occitanie en 2022 (n=88).....	45
Graphique 19. Origine des ressources des personnes reçues au sein des ATR d'Occitanie en 2022 (n=89) .....	45
Graphique 20. Répartition des personnes reçues selon les produits à l'origine de l'accompagnement en ATR en Occitanie en 2022 (n=95) .....	46
Graphique 21. Répartition hommes/femmes au sein des CTR d'Occitanie en 2022 (n=223) .....	48
Graphique 22. Répartition des patients reçus dans les CTR d'Occitanie selon l'âge en 2022 (n=238) .....	48
Graphique 23. Répartition des personnes reçues dans les CTR d'Occitanie en 2022 selon leur lieu d'origine (n=233) .....	49
Graphique 24. Répartition des personnes reçues dans les CTR selon le type de ressources en 2022 (n=217) .....	49
Graphique 25. Répartition des personnes reçues au sein des CTR d'Occitanie selon le type de logement en 2022 (n=213) .....	50

## Les cartes

Carte 1. Cartographie des CSAPA ambulatoires d'Occitanie en 2021 .....	3
Carte 2. Cartographie des services CJC portées par les CSAPA d'Occitanie en 2021 .....	26